

**SIRTOM**  
DU LAONNOIS

# RAPPORT ANNUEL 2025

**PRIX ET QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC  
D'ÉLIMINATION DES  
DÉCHETS**







## L'édito du président

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

2025 est une année dont nous pouvons être fiers. Les résultats que vous découvrirez dans ce rapport annuel reflètent une ambition partagée : celle d'un service public des déchets performant, innovant et profondément ancré dans les réalités de notre territoire.

Sur le plan environnemental, les progrès sont réels et mesurables. Les ordures ménagères résiduelles atteignent 149,37 kg par habitant, en baisse de 5,4 %, un résultat remarquable, bien inférieur aux moyennes nationale et départementale. Dans le même temps, les performances de tri continuent de progresser avec plus de 60 kg d'emballages recyclables et papiers collectés par habitant ainsi qu'une hausse des tonnages de verre collectés. Notre taux de valorisation progresse encore pour atteindre 60,4 %, soit 2,5 points de plus qu'en 2024. Ces résultats sont le fruit de l'engagement quotidien des habitants, des élus et des agents du SIRTOM, que je tiens à saluer chaleureusement.

Maîtriser les coûts tout en améliorant le service constitue plus que jamais notre défi collectif. En 2025, la contribution annuelle est fixée à 105 € par habitant. Ce montant intègre une contrainte de plus en plus forte : la trajectoire haussière de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), décidée au niveau national, qui augmente mécaniquement le coût du traitement des déchets enfouis ou incinérés.

Face à cette évolution durable, notre réponse est claire : réduire les déchets à la source, développer le tri, renforcer la valorisation et accompagner les habitants dans des pratiques plus vertueuses. Chaque geste compte : un biodéchet composté, un emballage correctement trié ou un objet réemployé permettent de limiter les tonnages enfouis et donc de contenir les coûts supportés par la collectivité.

Cette dynamique se traduit concrètement par les projets engagés en 2025 : refonte complète du site internet, lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge de Leuilly ou encore modernisation de nos équipements de collecte. En 2026, le SIRTOM poursuivra cette ambition avec de nouveaux projets visant à améliorer encore la qualité du service et la performance environnementale du territoire.

Je remercie sincèrement l'ensemble des agents du SIRTOM, les élus du territoire ainsi que tous les usagers pour leur implication quotidienne. Ensemble, nous poursuivons la construction d'un service public de proximité toujours plus efficace, responsable et durable pour notre territoire.

Eric DELHAYE,  
Président du SIRTOM du LAONNOIS

# Sommaire

<b>Glossaire</b>	<b>p 3</b>
<b>Les chiffres clés</b>	<b>p 4</b>
<b>Les évènements marquants</b>	<b>p 5</b>
<b>Présentation du SIRTOM du Laonnois</b>	<b>p 6</b>
<b>Les indicateurs techniques - La collecte des déchets</b>	<b>p 16</b>
<b>Les indicateurs techniques - La communication et la prévention</b>	<b>p 26</b>
<b>Les projets et études</b>	<b>p 32</b>
<b>Les indicateurs financiers</b>	<b>p 34</b>

# Glossaire

**AV** : Apport volontaire.

**Biodéchets** : Ils sont constitués des épluchures de fruits et légumes, des restes de repas, de pain, des filtres et marcs de café, sachets de thé et d'infusion, des coquilles d'œuf, des mouchoirs en papier, des papiers essuie-tout, des fleurs et plantes fanées d'appartement.

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

**Caractérisation** : Une caractérisation est la constitution d'un échantillon sur un lot de déchets d'emballages collectés selon la norme AFNOR x30 437. L'objectif est d'identifier le pourcentage des erreurs de tri ainsi que leur origine. 18 caractérisations sont réalisées par an avec Valor'Aisne en présence d'un agent du SIRTOM du Laonnois au centre de tri d'Urville. Pour chacune, il existe plusieurs étapes. La première étape est le prélèvement d'un godet dans un tas d'emballages sorti d'un camion d'une collecte précise. La seconde étape est le versement de l'échantillon prélevé dans 4 bacs tarés et de taille identique. Ensuite, de façon aléatoire, il est choisi parmi les quatre bacs un conteneur. Si le poids est inférieur à 35kg. Un second est choisi. La dernière étape est la caractérisation en elle-même soit le tri des emballages par flux de matière.

**Centre d'Enfouissement Technique (CET)** : C'est le lieu de stockage des déchets ultimes. Le terme de CET a été introduit pour se distinguer des décharges "d'hier". Les CET sont dotés de conditions d'exploitation et d'impacts contrôlés.

**Collecte** : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets présentés dans des récipients prévus à cet effet pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

**Collecte sélective** : C'est la collecte de certains flux de déchets préalablement triés selon leur matière constitutive par les producteurs pour un traitement spécifique. Contrairement à la collecte séparative, la collecte sélective ne comprend pas le ramassage des ordures ménagères résiduelles non valorisables.

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux.

**Déchet** : Résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. C'est aussi toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention de se défaire.

**DEA** : Déchets d'Éléments d'Ameublement.

**DMA** : Déchets Ménagers Assimilés, correspondent à l'ensemble des déchets produits par l'activité des ménages.

**Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** : Fraction des déchets ménagers présentant un ou plusieurs caractères dommageables pour l'environnement et/ou qui ne peut pas être éliminée par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques lors de la collecte.

**Déchetterie** : Equipement de collecte en apport volontaire, c'est un espace clos et gardienné où les ménages peuvent déposer gratuitement leurs déchets. Cette aire contribue à la disparition des dépôts sauvages.

**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

**ECT** : L'extension des consignes de tri consiste à étendre les consignes de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets... etc

**Encombrants** : Déchets des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être collectés de façon traditionnelle par le service de ramassage des ordures ménagères.

**JMR** : Journaux Magazines Revues.

**Lombricompostage** : Technique de compostage utilisant des vers de terre et se pratiquant dans un contenant à plusieurs plateaux appelé lombricomposteur.

**Monoflux** : type de collecte pour laquelle les déchets triés à la source sont collectés en mélange. (Exemple les journaux et les emballages séparés des autres déchets et mis dans un même contenant).

**OMA** : Les ordures ménagères et assimilées comportent les déchets de collecte sélective (verre, emballages, journaux/revue/magazine), les ordures ménagères résiduelles et les bio-déchets collectés avec les ordures ménagères. Les déchets de déchetterie et les déchets verts en sont exclus.

**Ordures ménagères** : Fraction des déchets ménagers générée par les activités domestiques et prise en compte par la collecte régulière.

**Ordures ménagères résiduelle** : Déchet ultime ne pouvant être valorisé et allant à l'enfouissement, on l'appelle également queue de tri.

**PAP** : Porte à Porte.

**Point d'apport volontaire** : site où l'utilisateur vient déposer les matériaux qu'il a triés.

**Prévention des déchets** : L'ensemble des mesures et des actions amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets (notamment par la réduction des quantités de déchets produits et/ou de leur toxicité, ou par l'amélioration du caractère valorisable).

**Refus** : C'est la fraction des déchets qui n'a pas pu subir de valorisation au niveau du processus de tri, il s'agit des erreurs de tri.

# Les chiffres clés



Ordures ménagères  
résiduelles  
149,37 kg/hab.

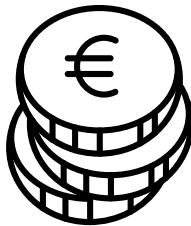
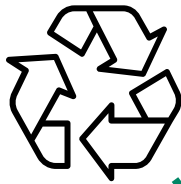


Emballages recyclables et  
papiers  
60,65 kg/hab.



Bouteilles, pots et bocaux  
en verre  
38,08 kg/hab.

Tous déchets  
confondus :  
60,4 % de  
valorisation



Coût du service  
105 € / hab.

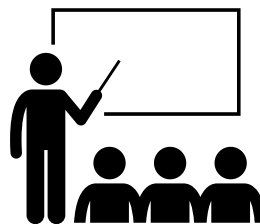


63 agents  
permanents  
travaillent au  
SIRTOM

## Déchetteries

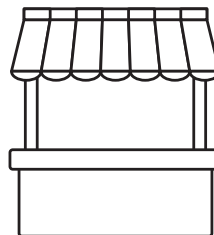
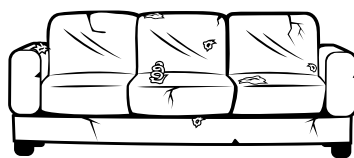
## Prévention

194 122 visites sur  
l'ensemble des  
déchettes



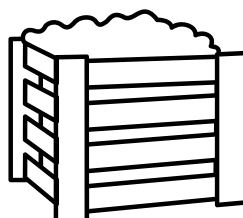
1219 élèves  
sensibilisés

Quantité de déchets  
apportée  
184,12 kg/hab.

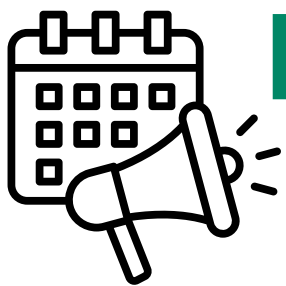


63 manifestations  
accompagnées, soit  
6725 gobelets, 284 bacs  
et 232 potences prêtés

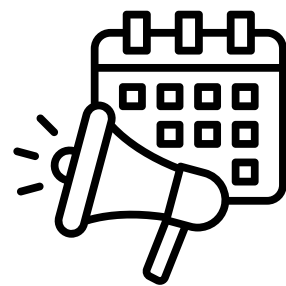
91 heures de broyage  
= 22 bennes  
de déchets verts évitées



1 070 composteurs et  
lombricomposteurs  
distribués  
69,5 % du territoire équipé

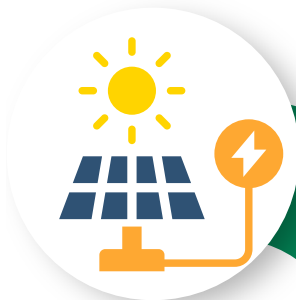


# Les évènements marquants



## AMI photovoltaïque

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de panneau photovoltaïques sur l'ancienne décharge de Leuilly



## Opération d'ouverture des sacs poubelles

Contrôle du contenu des sacs poubelles pour sensibiliser au respect des consignes de tri.



## Street-art sur les PAV

Expérimentation du street-art sur les points d'apport volontaire pour limiter les dépôts hors des conteneurs.



## Refonte du site internet

Un site internet repensé pour une navigation plus fluide avec un accès simple aux informations du SIRTOM.



## Un nouveau camion pour la collecte du verre

Un nouveau camion équipé d'une grue a été acheté pour la collecte des bornes à verre



# Présentation du SIRTOM du Laonnois



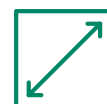
# 1 - Le territoire desservi par le SIRTOM



1 communauté d'agglomération  
3 communautés de communes



86 794 habitants



1 363 km<sup>2</sup>



150 communes

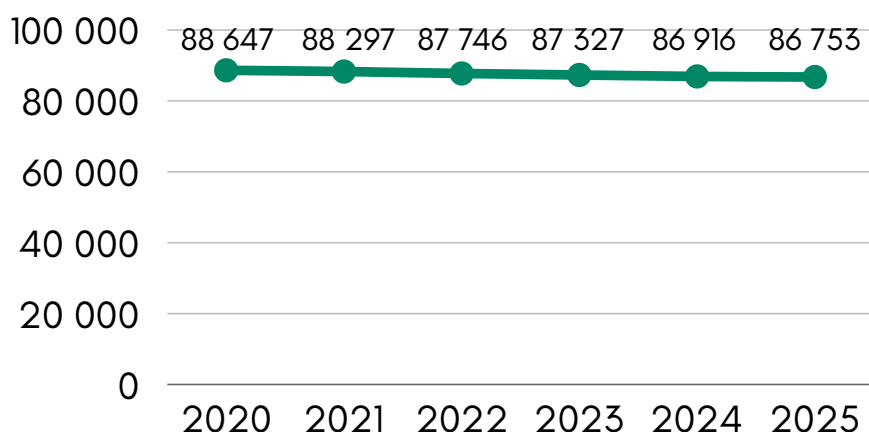
Le SIRTOM du Laonnois, créé en 1980, est un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte fermé. Des délégués élus dans chaque collectivité se réunissent au sein du Comité Syndical pour examiner et délibérer sur les orientations et les projets du SIRTOM.

Le Président : Monsieur Eric DELHAYE

Les Vice-Présidents : Messieurs Claude PHILIPPOT, Hervé GIRARD,  
Christophe ANANIE, Benoit BUVRY

Les Membres du Bureau : Mesdames et Messieurs Georges HARANT, Martine BRICOT, Jacqueline BALITOUT, Beatrice LEBEL, Philippe DUCAT, Yves BUFFET, Nathalie DEGREMONT, Marie-France LARDE, Jean-Pierre DUFOUR, Philippe PIRE

## Evolution du périmètre couvert par le SIRTOM entre 2020 et 2025



Remarque : pour les déchets collectés en déchetterie, cette population ne s'applique pas. En effet, 4 communes de la communauté de communes Chauny-Tergnier-La Fère sont acceptés sous convention payante. En 2025, le périmètre concerné par les déchetteries est de 87 774 habitants.

## 2 - Organisation générale des services et fonctionnement

### 2.1 - Les compétences du syndicat

Le SIRTOM du Laonnois assure en régie directe le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Nos missions :



Collecte en porte-à-porte et apport volontaire des déchets résiduels et recyclables



Collecte des bornes à verre



Gestion "haut de quai" des 11 déchetteries



Communication écrite et orale



Prévention des déchets ménagers et assimilés



Dotation et maintenance des bacs / sacs jaunes et composteurs

Le traitement des déchets relevant de la collecte en port-à-porte (tri après la collecte, valorisation, enfouissement) a été transféré en 2003 au syndicat départemental Valor'Aisne qui a également repris le traitement des déchets de déchetteries dit « bas de quai » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



L'ensemble du service est financé par une contribution annuelle à l'habitant adressée aux structures adhérentes auxquelles revient la décision de la fiscalité à mettre en place sur leur territoire (impôts locaux, taxe ou redevance d'enlèvement d'ordures ménagères).

## 2.2 - Nos métiers



### Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire = 26 agents

Les agents de collecte assurent le ramassage des déchets ménagers en porte à porte selon les fréquences définies par l'établissement. Les équipes sont constituées en général d'un chauffeur et de deux ripeurs.



### Collecte du verre = 1 agent

L'agent collecte les 395 bornes à verre du territoire.



### Déchetteries = 11 agents

Le service est assuré par les agents valoriste en déchetterie qui accueillent les visiteurs, veillent au tri et assurent l'entretien des sites. Deux chauffeurs ont en charge l'évacuation et le transport des bennes de déchets. L'équipe est renforcée en saison forte.



### Garage = 3 agents

Les agents du garage assurent la maintenance des véhicules et les réparations mécaniques ainsi que l'entretien et la maintenance des sites.



### Entretien = 3 agents dont 2 à temps incomplets

Deux agents nettoient les locaux.

Un agent est affecté au nettoyage des véhicules.



### Pré-collecte - maintenance des bacs, sacs et composteurs = 1 agents

L'équipe est affectée à la préparation, la dotation, la réparation, le remplacement des contenants et à la communication de proximité sur le tri et la prévention.



### Prévention des déchets, communication et assistance technique = 3 agents

Les agents de communication mènent des actions de sensibilisation, informent sur la prévention et le tri. Ils assurent également les suivis de collecte. Des agents polyvalents viennent renforcer l'équipe en place en fonction des besoins.

Un agent en charge du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

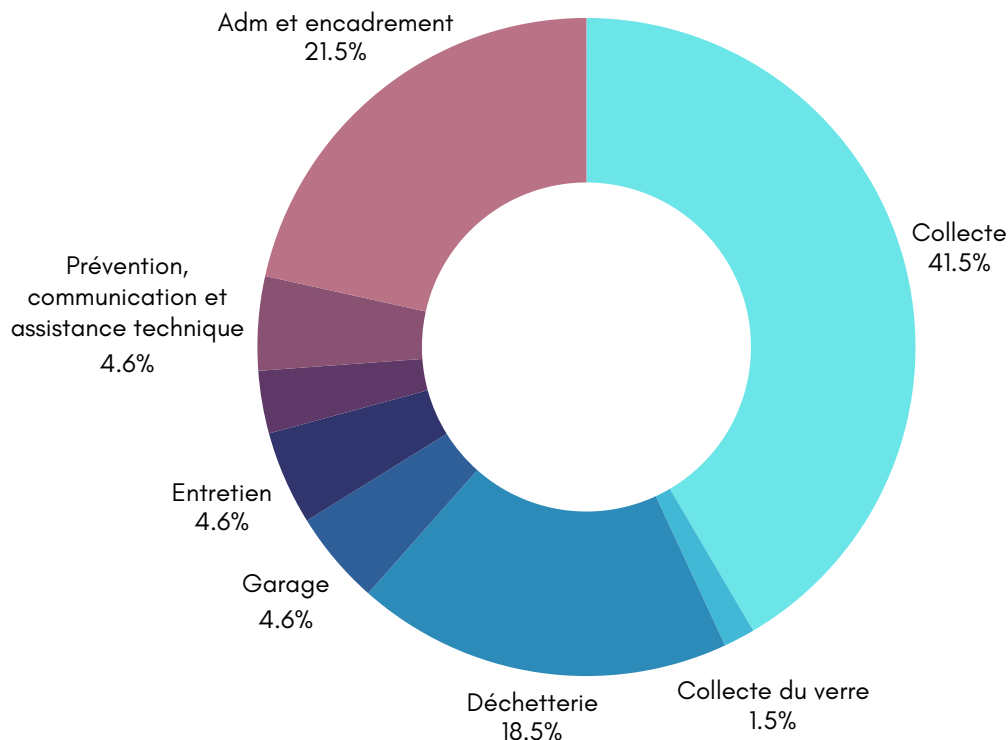


### Administration et encadrement = 15 agents dont 8 encadrants

Il s'agit ici de l'organisation, du management, de l'accueil, de l'administration générale, des ressources humaines, des finances, de la commande publique, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

**TOTAL = 63 agents**

## Répartition des agents par métier



### 2.3 - La collecte des déchets en porte-à-porte et en apport volontaire

#### 2.3.1 - L'organisation de la collecte des déchets

- Les déchets ménagers sont acheminés vers les sites de transfert puis de traitement afin d'y être valorisés ou éliminés (compétence Valor'Aisne).
- La collecte des ordures ménagères ainsi que celle des matières valorisables et recyclables sont organisées en porte-à-porte sauf pour l'habitat collectif dense de la ville de Laon où des bornes d'apport volontaire ont été installées, à raison de 89 bornes pour la collecte sélective et 117 bornes pour l'OMR, lesquelles sont réparties sur 43 points d'apport.
- Le verre est collecté en apport volontaire, nos bornes étant implantées sur 149 communes.
- La collecte des encombrants s'effectue principalement par l'intermédiaire du réseau de déchetteries et d'une collecte en porte à porte, sur appel téléphonique et prise de rendez-vous qui est limitée à 1m<sup>3</sup> deux fois par an, par foyer et réservée aux personnes à mobilité réduite.
- La collecte des déchets ménagers assimilés d'un volume supérieur à 1100 litres dans la limite de 680 Litres OMR par semaine constitue une prestation spéciale pour tous les producteurs qui ont une convention avec le SIRTOM (service payant).
- La collecte des cartons est destinée aux commerçants de la ville de Laon, une fois par semaine, après inscription auprès du service de collecte.

### 2.3.2 - Les secteurs et fréquences de collecte

Secteurs	Ordures ménagères résiduelles	Emballages recyclables et papiers	Déchets verts
Rural	C0.5	C0.5	C0.33 Du 01/04 au 30/11 sauf CCCP
Laon	C0.5	C0.5	C0.33 Du 01/04 au 30/11
Cité médiévale de Laon	C4	C1	/
Rues étroites de Laon	C0.5	C0.5	/
Habitats collectifs denses	PAV ou C1	PAV ou C0.5	/
Autres habitats collectifs	C0.5	C0.5	/

C0.33 collecte une semaine sur trois / C0.5 collecte une semaine sur deux

C1 collecte une fois par semaine / C4 collecte quatre fois par semaine

Les habitats collectifs des quartiers suivants de la ville de Laon sont concernés par la collecte en point d'apport volontaire (PAV) :

- Champagne / Moulin Roux
- Montreuil / Albert Jamin
- ZAC Ile-de-France

### 2.3.3 - Les producteurs non ménagers collectés

	Nombre
Associations	157
Administrations	823
Commerçants, artisans, entreprises	1959
<b>Total</b>	<b>2939</b>

## 2.4 - La fourniture des bacs / sacs de collecte sélective / composteurs

Le service maintenance et dotation des bacs, sacs et composteurs assurent **gratuitement** les missions suivantes :



### Livraison des bacs

- Nouvelle dotation
- Changement de volume
- Echange de bac cassé



### Petites réparations

- Changements de couvercle
- Remplacements des roues



### Fourniture des sacs jaunes

- Cité médiévale de Laon
- Quelques rues étroites



### Dotation en composteurs

- Composteurs individuels - 1 par foyer (2 maxi. en CCCP)
- Composteurs partagés ou lombricomposteurs

Le volume des bacs est adapté selon la composition des foyers selon les règles suivantes :

	1 à 4 personnes	5 à 6 personnes	7 personnes et plus
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	120 L	180 L	240 L
<b>Emballages recyclables et papiers</b>	120 L à 360 L - volume adapté en fonction de la consommation		
<b>Déchets verts*</b>	140 L - volume unique quelque soit la surface des terrains		

\* Dotation sur la CAPL, CCCD, CCPC pour l'ex-CC Vallons d'Anizy

## 2.5 - La collecte du verre



Des points d'apport volontaire sont disponibles dans 149 communes dont notre réseau de déchetteries.

Les tournées de collecte des bornes à verre sont analysées et programmées en fonction des taux de remplissage constatés.

Le nombre de bornes aériennes sur notre territoire est de 395.

## 2.6 - Les horaires d'ouverture des déchetteries

Ci-dessous les horaires d'été des déchetteries :

Du 1er avril au 31 octobre	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<b>Anizy-le-Grand</b>	14h-18h	Fermé	9h-12h 14h-18h	Fermé	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h
<b>Aulnois-sous-Laon</b>	9h-13h 14h-18h	Fermé	9h-13h 14h-18h	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-12h
<b>Bourg-et-Comin</b>	Fermé	Fermé	14h-18h	Fermé	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-12h
<b>Coucy-le-Château</b>	13h*-18h	Fermé	9h-12h 13h30-18h	13h*-18h	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h*-18h	9h-12h
<b>Crépy</b>	9h-12h	Fermé	9h-13h 14h-18h	Fermé	Fermé	9h-13h 14h-18h	Fermé
<b>Festieux</b>	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-12h
<b>Laon</b>	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h
<b>Liesse-Notre-Dame</b>	Fermé	9h-12h 13h-18h	14h-17h	9h-12h 13h-18h	Fermé	9h-12h 13h-18h	Fermé
<b>Pontavert</b>	Fermé	14h-18h	Fermé	14h-18h	Fermé	9h-12h 14h-18h	Fermé
<b>Sissonne</b>	9h-12h 13h-18h	Fermé	9h-12h 13h-18h	Fermé	9h-12h 13h-18h	9h-12h 13h-18h	9h-12h
<b>Villeneuve-sur-Aisne</b>	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	Fermé	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-12h

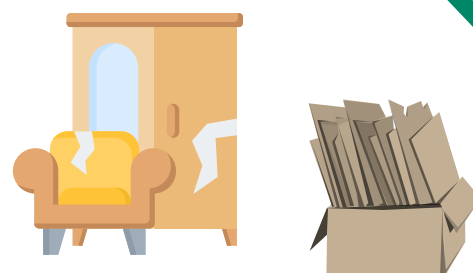
Horaires d'hiver du 1er novembre au 30 mars : fermeture des déchetteries à 17h

\* Ouverture à 13h30 entre le 1er novembre et le 30 mars.

## 2.7 - Les déchets acceptés en déchetteries pour les particuliers

Les encombrants, le plâtre, le polystyrène, les DEA, le bois, les gravats, les déchets verts, la ferraille, les DEEE, le carton, le papier, les huiles alimentaires, les batteries, les huiles minérales, les piles, les pneus, les DDS, les textiles, le verre, les DASRI, les lampes, les radiographies.

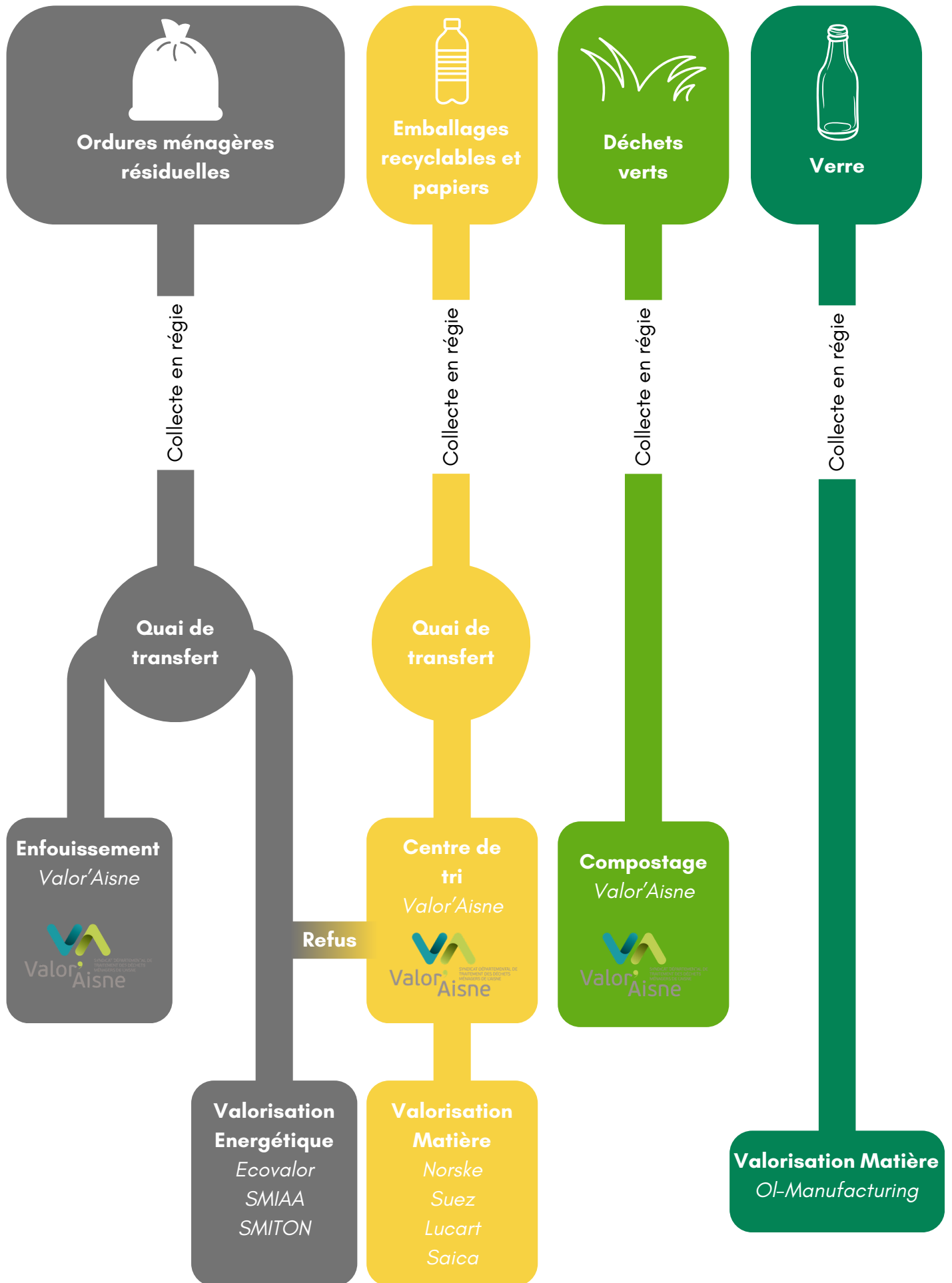
Règles spécifiques pour les professionnels à consulter sur le site internet du SIRTOM du Laonnois.



## 2.8 - Schéma général de l'élimination et de valorisation des déchets

Les exutoires de traitement de l'ensemble des déchets sont décidés par Valor'Aisne et par les éco-organismes en charge des filières de responsabilité élargie du producteur.

### Déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire

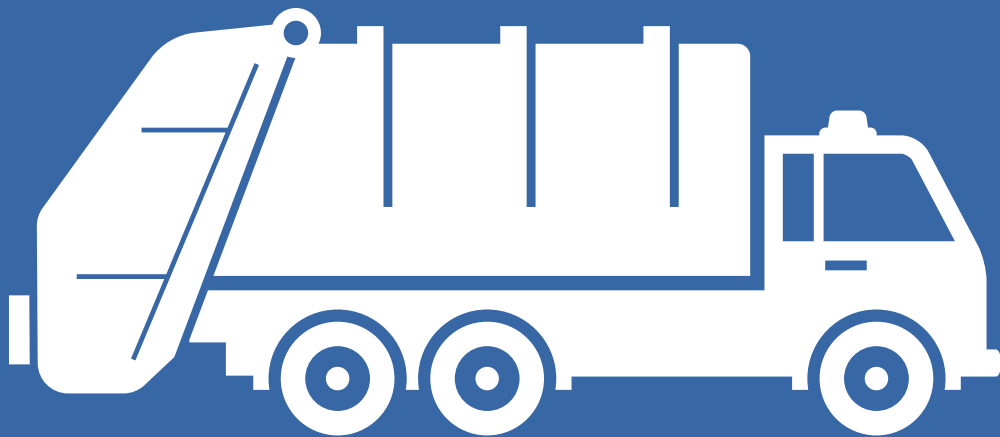


## Déchets collectés en déchetteries



# Les indicateurs techniques

## *La collecte des déchets*



# 1 - La collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables et papiers et des déchets verts

## 1.1 - Le ramassage



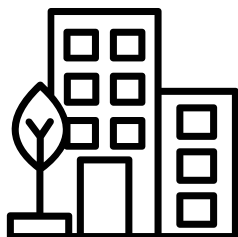
Ordures ménagères résiduelles  
43,5 circuits de collecte



Emballages recyclables et papiers  
40,5 circuits de collecte



Cartons des professionnels de Laon  
1 circuit



OMR et EMR/papiers en point d'apport volontaire  
2 circuits en OMR et  
1 en EMR/papiers



Déchets verts  
16 circuits de collecte

L'ensemble des camions de collecte roule au bio-carburant OLEO 100. Cela permet de limiter l'empreinte carbone du ramassage des déchets.



### Bilan 2025

## Réduction des émissions de GES

Avec l'utilisation d'Oleo100 pour opérer sa transition énergétique,

### SIRTOM DU LAONNOIS

a permis une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de

**442,21 tonnes** de CO<sub>2</sub>eq.

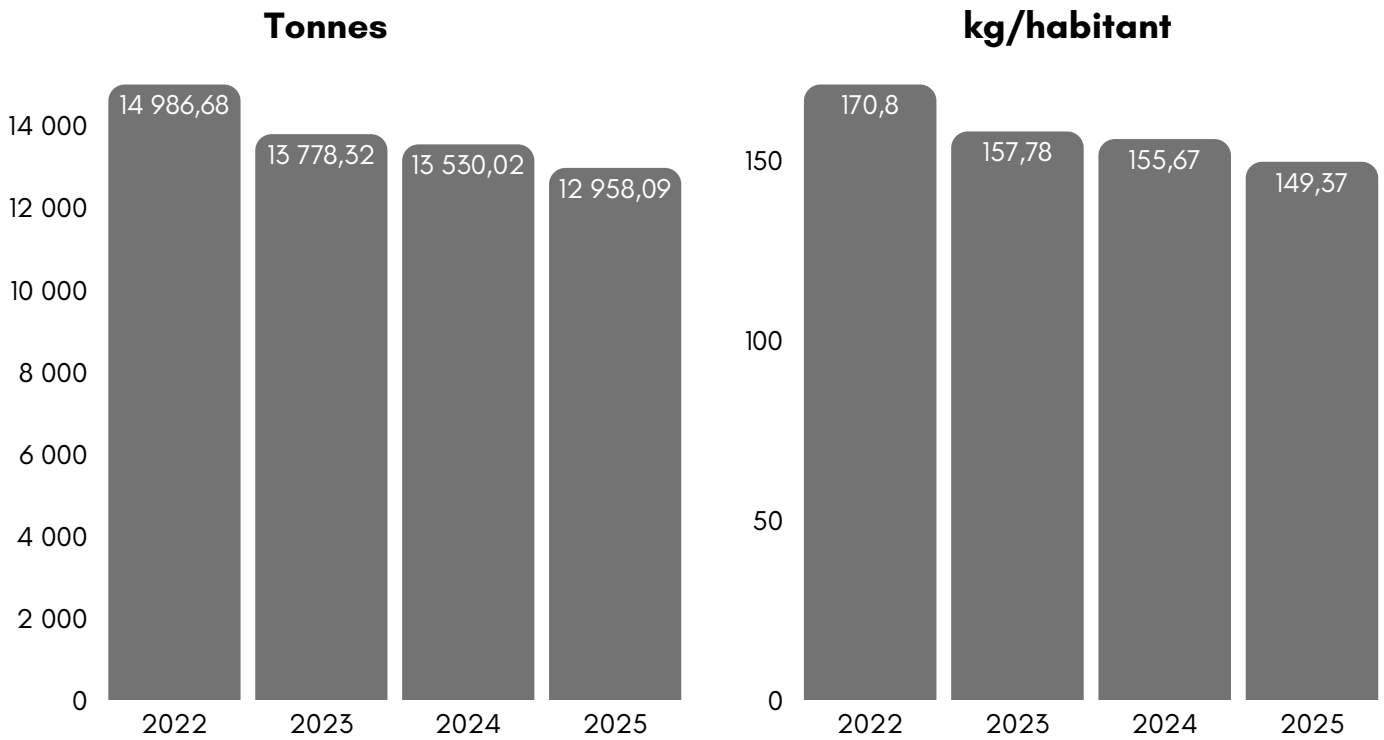
Cela correspond à une réduction de **minimum 60%** en comparaison au gazole.



Ce pourcentage de réduction est tracé et certifié.



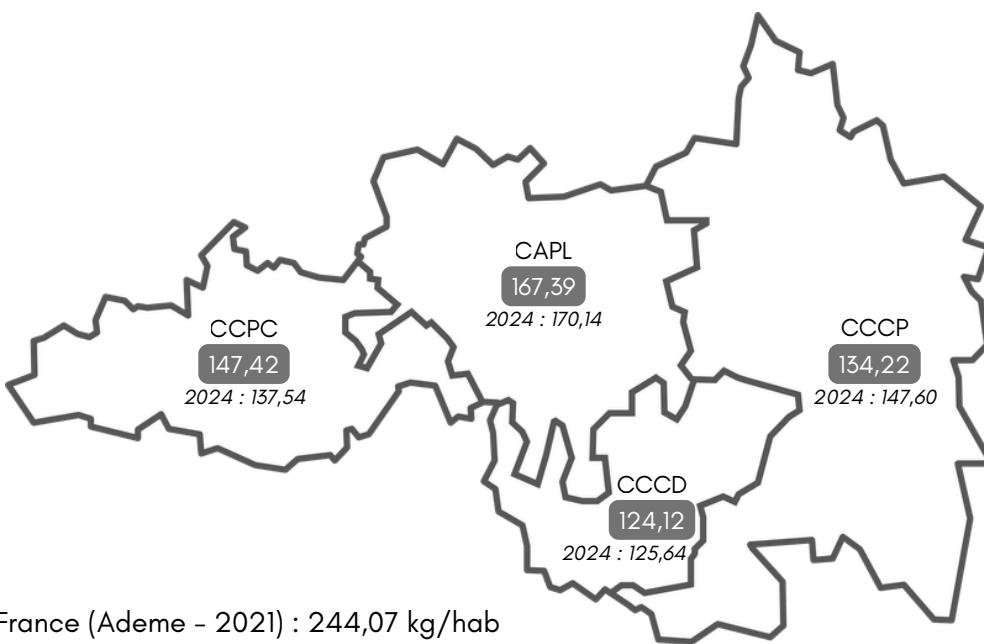
## 1.2 - Les performances de collecte

### 1.2.1 - Les ordures ménagères résiduelles



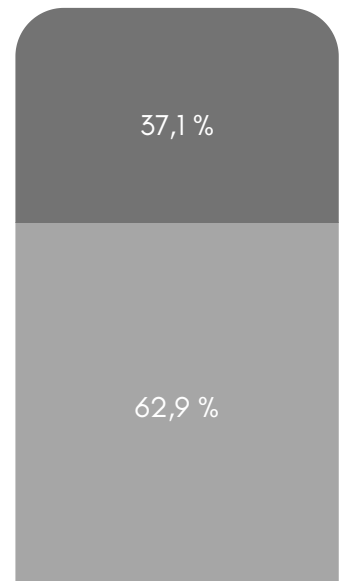

 -571,93 tonnes d'ordures ménagères entre 2024 et 2025
 
 Rapporté au nombre d'habitants, cela représente une diminution de 5,4%

OMR collectées en 2025 par EPCI en kg/hab



Répartition rural/urbain

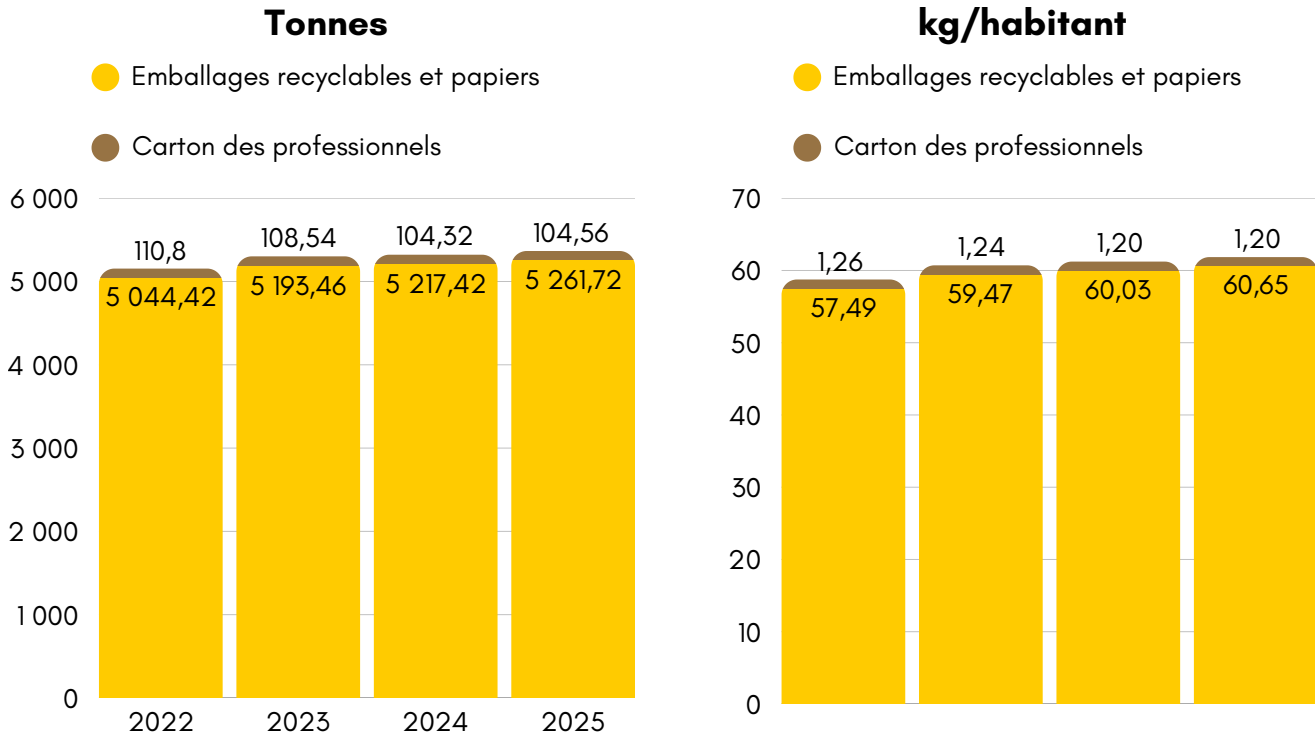
● Rural ● Urbain



France (Ademe - 2021) : 244,07 kg/hab  
 Aisne (Ademe - 2021) : 219,22 kg/hab

## 1.2.2 - Les emballages recyclables et papiers des ménages et assimilés - cartons des professionnels

En plus de la collecte des emballages recyclables et papiers des ménages et assimilés le SIRTOM du Laonnais collecte les cartons de certains professionnels de la ville de Laon. Dans les histogrammes ci-dessous, les valeurs indiquées regroupent les deux collectes.



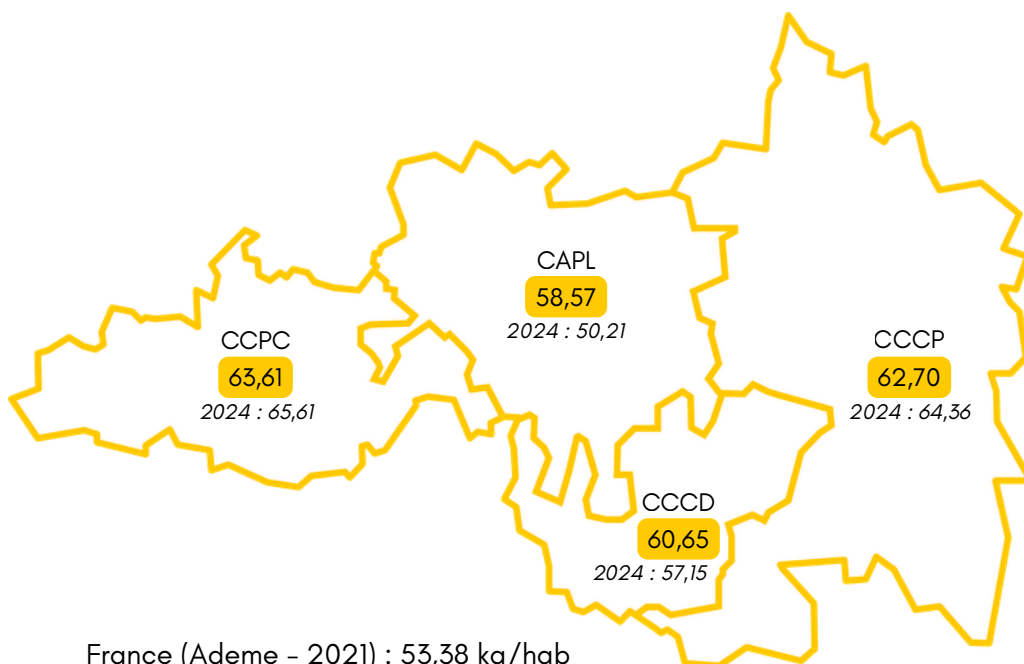
+44,3 tonnes d'emballages recyclables et papiers ménagères entre 2024 et 2025



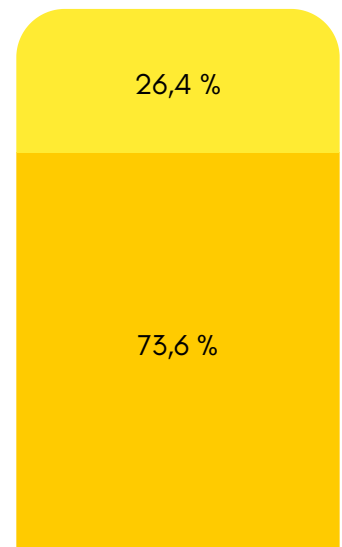
Rapporté au nombre d'habitants, cela représente une hausse de 1,04%

EMR collectés en 2025 par EPCI en kg/hab

Répartition rural/urbain



● Rural ● Urbain



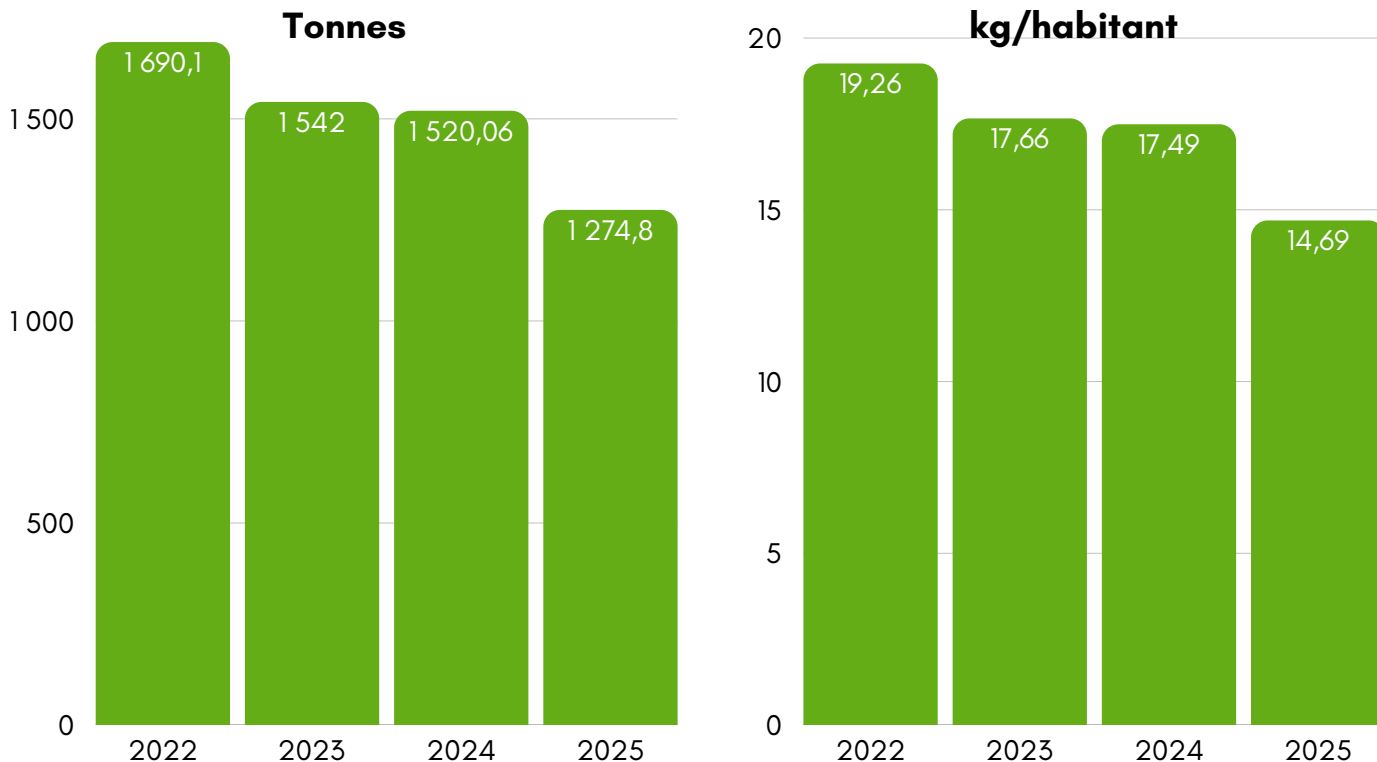
France (Ademe - 2021) : 53,38 kg/hab  
Aisne (Ademe - 2021) : 59,55 kg/hab

Evolution des tonnages en sorties des centres de tri

	Tonnes triées 2025 (2024)	% évol. tonnes triées	Recettes 2025 (2024)	% évol. recettes
Acier	<b>148,74</b> (180,464)	-18%	<b>14 682,81 €</b> (28 029,31 €)	-48%
Aluminium	<b>37,774</b> (29,652)	+27%	<b>29 344,80 €</b> (24 007,35 €)	+22%
Plastiques	<b>601,876</b> (541,702)	+11%	<b>169 272,83 €</b> (120 989,39 €)	+40%
Cartonnettes	<b>81,877</b> (856,153)	+3%	<b>70 071,35 €</b> (71 818,73 €)	-2%
JMR	<b>337,307</b> (329,68)	+2%	<b>41 912,38 €</b> (47 556,72 €)	-12%
Briques alimentaires	<b>37,722</b> (63,304)	-40%	<b>565,86 €</b> (1 093,78€)	-48%
Cartons	<b>960,281</b> (989,328)	-3%	<b>89 550,17 €</b> (110 022,45 €)	-19%
<b>Total</b>	<b>3005,577</b> (2990,283)	+1%	<b>415 400,20 €</b> (403 517,73 €)	+3%

1.2.3 - Les déchets verts

La collecte des déchets ne concerne que les habitants de la CAPL, CCPL et CCCD.



Remarque : les performances annuelles en kg/hab sont calculées avec la population totale couverte par le SIRTOM.



-245,26 tonnes de  
déchets verts  
2024 et 2025



Rapporté au nombre  
d'habitants, cela représente  
une diminution de 16,3%

## 1.3 - La qualité des flux

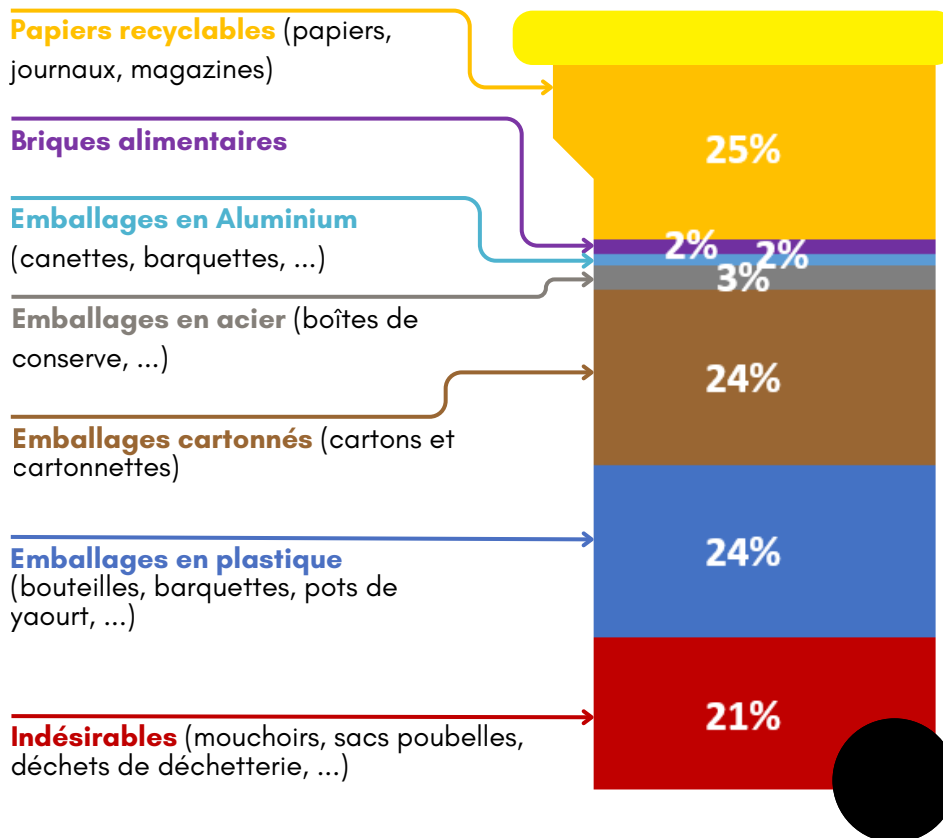
### 1.3.1 - Les refus des centres de tri et de la station de compostage

Le tri des déchets recyclables en centre de tri génère des refus en raison d'erreurs de tri des usagers, du processus de tri et de collectes trop souillées. Le compostage rencontre le même problème.

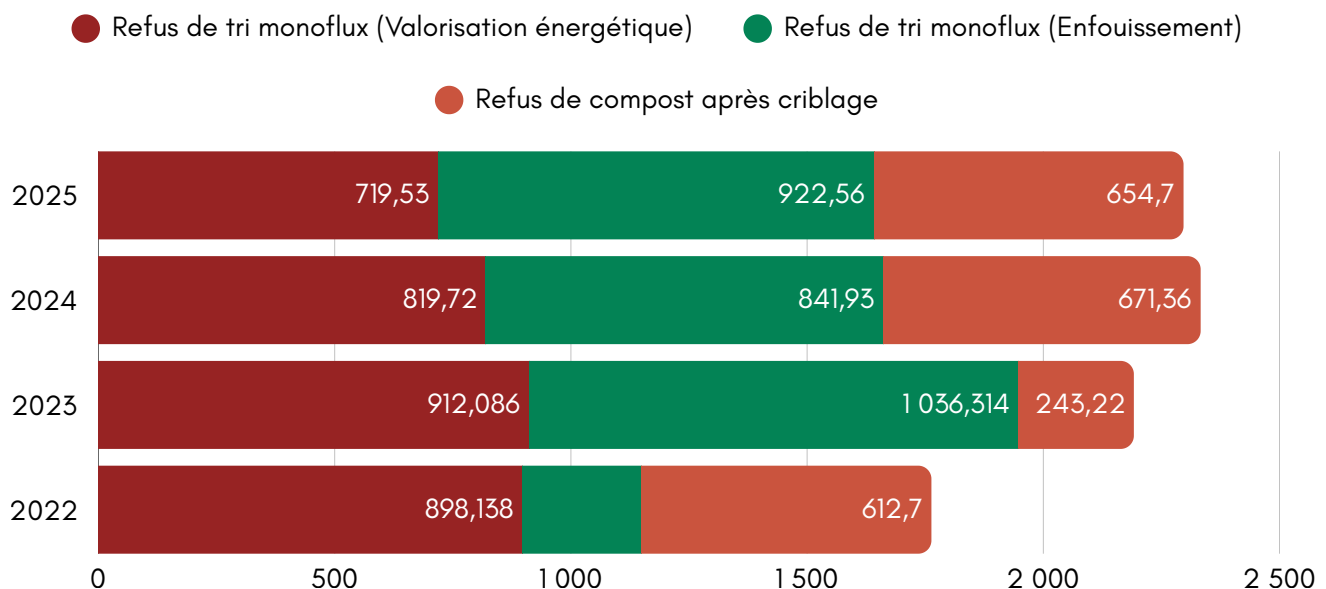
Pour améliorer la qualité du tri, le SIRTOM mène des actions de sensibilisation et réalise des « caractérisations » pour identifier les erreurs fréquentes. Parmi elles : papiers peints, textiles, restes alimentaires et couches jetables, qui ne doivent pas être déposés avec les recyclables.

Ces déchets non valorisables compliquent le travail des agents et augmentent les coûts, alors qu'ils devraient être jetés avec les ordures ménagères résiduelles.

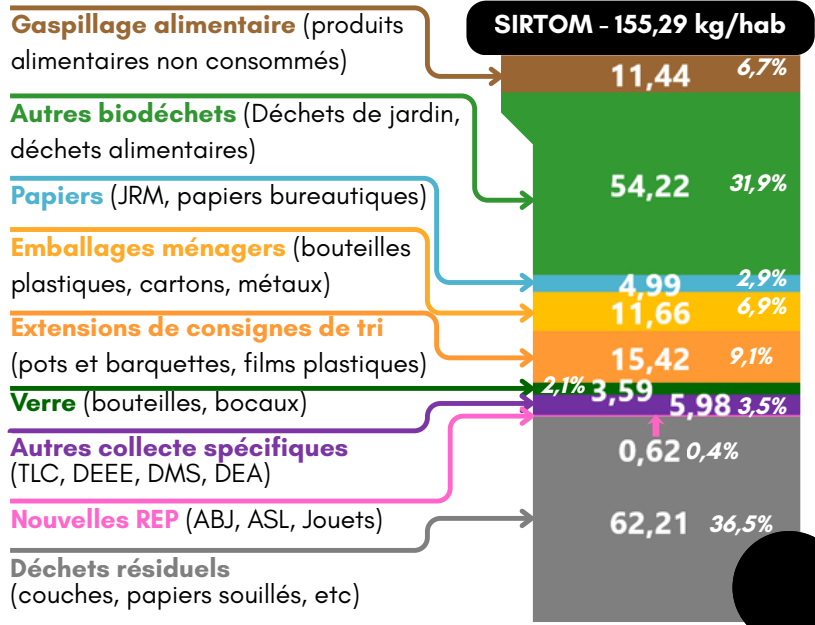
#### Bilan des caractérisations sur les valorisables entrants



#### Evolution des refus en tonnes



### 1.3.2 - La composition des déchets collectés dans les ordures ménagères résiduelles



### 1.3 - La précollecte

#### Parc de bacs de collecte des déchets

	Quantité
Ordures ménagères résiduelles	35 799
Emballages recyclables et papiers	48 479
Déchets verts	19 452



4650 bacs ont été livrés en 2025 contre 4 495 en 2024 auxquelles s'ajoutent 9 réparations effectuées à domicile. 3339 rouleaux de sacs jaunes ont également été distribués sur l'ensemble du territoire (2699 en 2024).

Le service maintenance des bacs a parcouru 34 785 km (39 606 km en 2024).

## 2 - La collecte des bornes à verre



En 2025, 3303,24 tonnes ont été collectées par le service de collecte des bornes à verre.

La vente du verre a permis de dégager une recette de 48 570,73 € TTC .

**38,08 kg/hab**  
**Hausse de 3,13%**

Prix de reprise/tonne	T1	T2	T3	T4
2025	16,24 €	14,24 €	14,24 €	14,24 €
2024	34,60 €	34,60 €	29,95 €	28,39 €

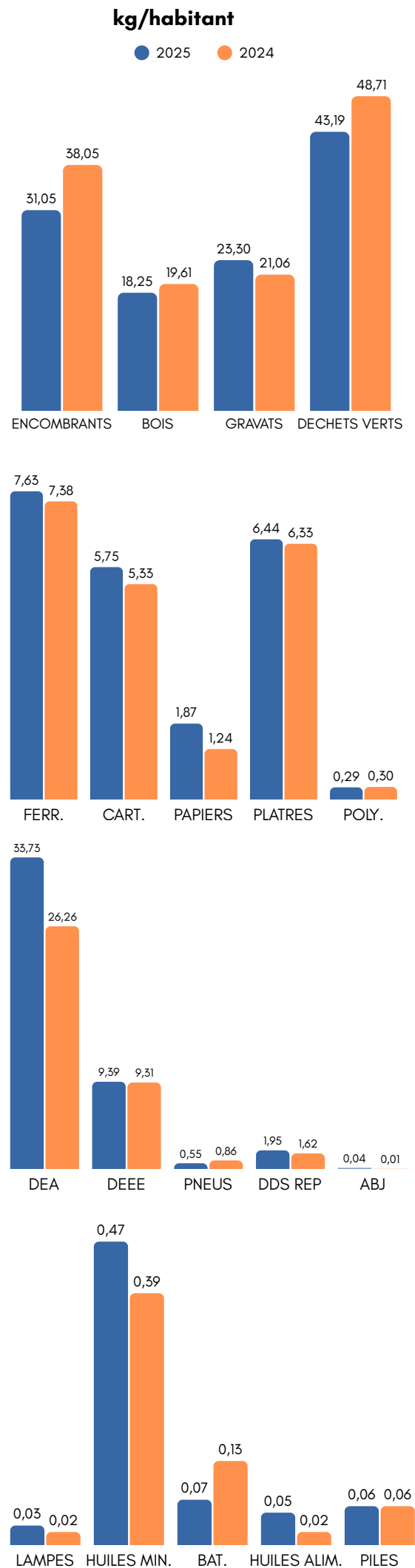
France (Ademe - 2021) : 33,45 kg/hab  
Aisne (Ademe - 2021) : 39,15 kg/hab

En 2025, le SIRTOM a versé à la Ligue contre le cancer une subvention de 2 994,88 € (2 837 € en 2024).

### 3 - Les déchetteries

Déchetteries	Tonnes apportées	Nombre de visites	kg/ visiteur	Nombre d'heure d'ouverture	Tonnages / heure d'ouverture	Ratio visiteurs / heure
<b>Anizy-le-Grand</b>	1 536,42	22 070	69,62	1 331	1,15	16,58
<b>Aulnois-sous-Laon</b>	902,2	17 953	50,25	1 672	0,54	10,74
<b>Bourg-et-Comin</b>	595,59	6 562	90,76	727	0,82	9,03
<b>Coucy-le-Château</b>	1 791,74	17 452	102,67	1 650	1,09	10,58
<b>Crépy</b>	568,68	8 178	69,54	938	0,61	8,72
<b>Festieux</b>	1 257,40	14 016	89,71	1 673	0,75	8,38
<b>Laon</b>	5 425,9	52 264	103,81	2 424	2,24	21,56
<b>Liesse-Notre-Dame</b>	883,59	11 579	76,31	1 260	0,70	9,19
<b>Pontavert</b>	652,25	7 360	88,62	739	0,88	9,96
<b>Sissonne</b>	1 111,68	11 973	92,85	1 672	0,66	7,16
<b>Villeneuve-sur-Aisne</b>	1 440,50	24 715	58,28	1 690	0,85	14,62
<b>Total 2025</b>	<b>16 164,32</b>	<b>194 122</b>	<b>81,13</b>	<b>15 776</b>	<b>1,02</b>	<b>12,31</b>
<b>Total 2024</b>	<b>16 289,68</b>	<b>194 778</b>	<b>83,63</b>	<b>16 216</b>	<b>1,00</b>	<b>12,01</b>
<b>Evolution en %</b>	<b>-0,77%</b>	<b>-0,34%</b>	<b>-2,99%</b>	<b>-2,72%</b>	<b>+2,46%</b>	<b>+2,46%</b>

	Tonnages 2025	Tonnages 2024	Evolution 24/25
<b>Encombrants</b>	2 725,980	3 347,280	-18,56%
<b>Plâtres</b>	565,320	557,330	+1,43%
<b>Polystyrène</b>	25,448	26,344	-3,24%
<b>Plastiques rigides</b>	2,515	3,877	-35,13%
<b>Bois</b>	1 602,570	1 725,610	-7,13%
<b>Gravats</b>	2 045,800	1 852,800	+10,42%
<b>Déchets verts</b>	3 791,720	4 285,180	-11,52%
<b>Ferrailles</b>	669,580	648,920	+3,18%
<b>Lampes</b>	2,319	1,485	+56,16%
<b>DEEE</b>	824,487	818,945	+0,68%
<b>Cartons</b>	505,180	468,660	+7,79%
<b>Papiers</b>	163,740	109,520	+49,51%
<b>Huiles minérales</b>	40,950	33,930	+20,69%
<b>Batteries</b>	6,298	11,578	-45,60%
<b>Huiles alimentaires</b>	4,203	1,825	+130,30%
<b>Piles</b>	5,414	5,337	+1,44%
<b>Pneus</b>	48,360	75,760	-36,17%
<b>DEA</b>	2 961,010	2 310,170	+28,17%
<b>DDS</b>	170,977	142,854	+19,69%
<b>DASRI</b>	0,301	0,268	+12,31%
<b>ABJ</b>	3,765	0,966	+289,75%
<b>Total tonnes</b>	<b>16165,98</b>	<b>16 633,711</b>	<b>-1,60%</b>
<b>Total kg/hab</b>	<b>184,14</b>	<b>189,11</b>	<b>-2,64%</b>



## 4 - Les déchets des professionnels

### 4.1 - L'accès en déchetterie des professionnels

L'accès des professionnels est payant. Ils doivent acheter une carte donnant accès au réseau de déchetteries. Ces cartes sont disponibles au siège du SIRTOM du Laonnois. A noter que les papiers, les DEA, le verre, le carton, le textile et la ferraille sont acceptés gratuitement.

	2025	2024
<b>Nombre de cartes prépayées</b>	162	171
<b>Recettes</b>	40 477 €	51 262 €
<b>Nombre de professionnels concernés</b>	75	69

### 4.2 La collecte des professionnels

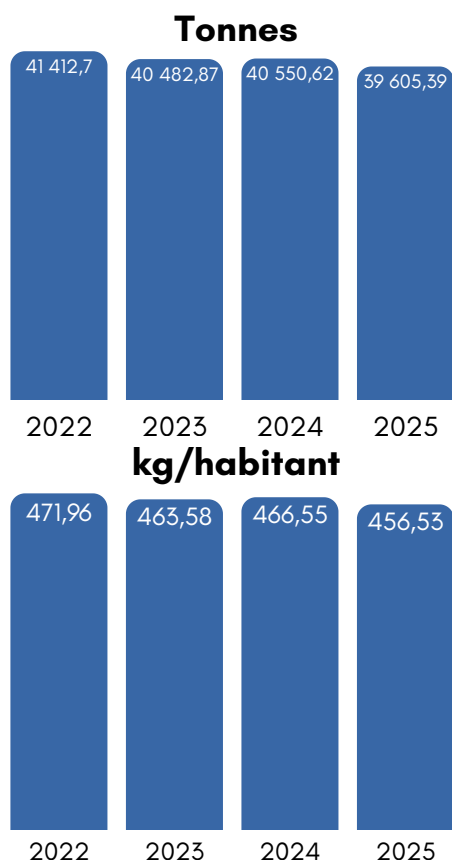
Le SIRTOM du Laonnois collecte gratuitement les professionnels de son territoire si leur production n'excède pas 1100L par semaine avec 680L maximum d'OMR. La collecte s'effectue selon les mêmes modalités que les usagers du secteur.

Pour les professionnels produisant plus de 1100 L de déchets par semaine, le SIRTOM propose une prestation de service. Les tarifs sont révisés annuellement.

BILAN 2024 : 20 conventions payantes ont été exécutées pour une recette totale de 90 793,76 €.

## 5 - Bilan des déchets ménagers et assimilés

Les déchets ménagers et assimilés concernent la totalité des déchets collectés par nos services. Ils regroupent les OMR, emballages recyclables et papiers, verre, déchets verts en porte-à-porte et les déchets de déchetterie.



- 945,23 tonnes  
au total entre  
2024 et 2025



Rapporté au nombre  
d'habitants, cela  
représente une  
diminution de 1,78%



51,4 % des déchets sont collectés  
en porte-à-porte



48,6 % des déchets sont collectés  
en borne d'apport volontaire ou  
en déchetteries



60,4% des déchets collectés  
sont valorisés  
+2,5 points par rapport à 2024

# Les indicateurs techniques

## *La communication et la prévention*



L'équipe de communication/prévention du SIRTOM est composée de quatre agents qui ont pour principales missions :

- Communication écrite, visuelle et numérique
- Communication à destination du grand public
- Communication auprès du jeune public
- Communication à destination des professionnels et administrations
- Communication à destination des habitats collectifs
- Mise en place et suivi du compostage de proximité
- Traitement des remontées des équipes de collecte
- Organisation de pré-suivis et de suivis de collecte
- Promotion des couches lavables



### Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention correspond à toute action amont (au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à faciliter la gestion ultérieure des déchets, notamment par la réduction des quantités de déchets produites et/ou de leur nocivité ou par l'amélioration du caractère valorisable.

La prévention des déchets consiste à :

- Éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets. Nous parlerons alors de prévention quantitative.
- Limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements. Nous retiendrons alors la notion de prévention qualitative, au sens où il s'agira d'améliorer la qualité du traitement de déchets.

## 2 - Les actions de prévention

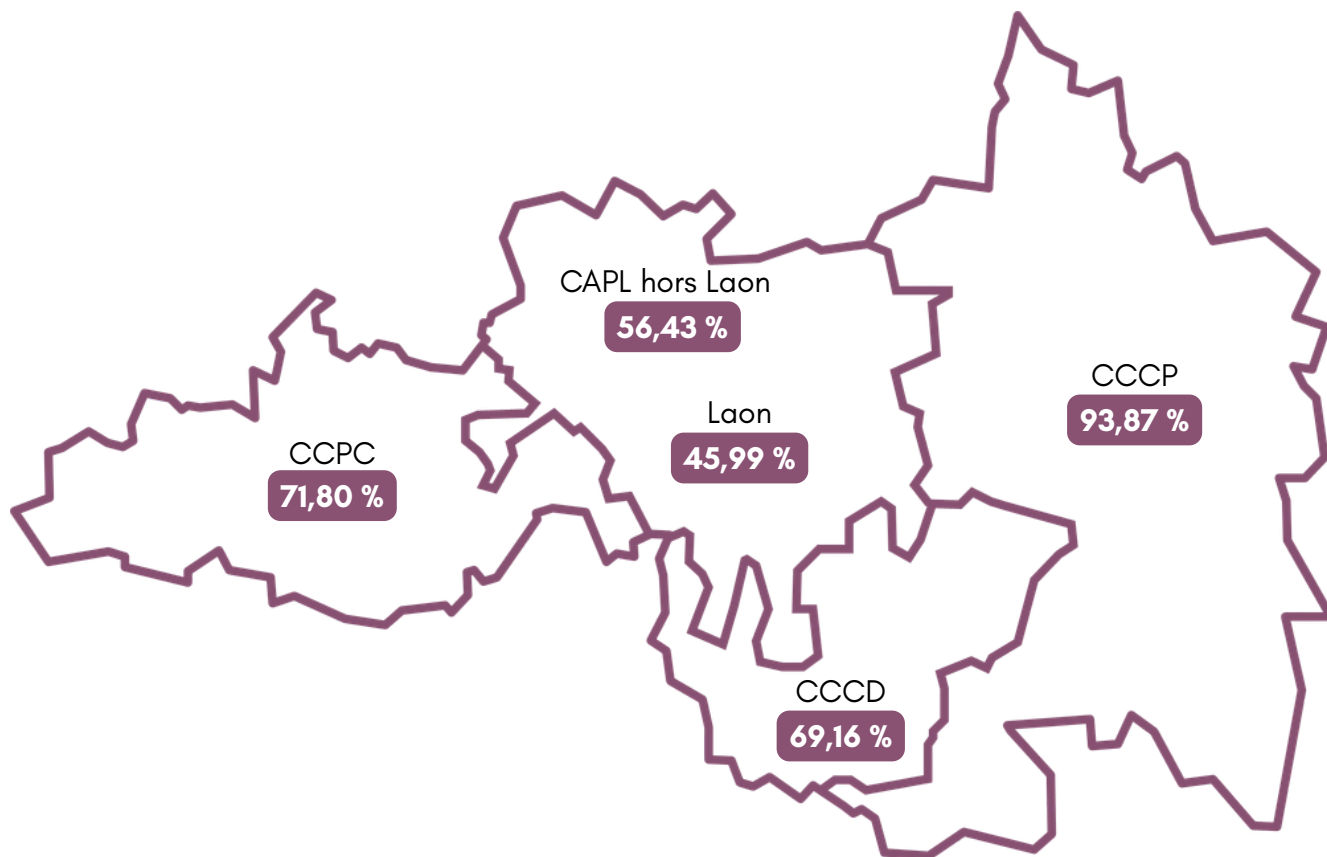
### 1.1 - Déploiement du compostage individuel et partagé

Le SIRTOM dote gratuitement ses usagers d'un composteur à raison d'un par foyer. Deux composteurs sont mis à disposition pour les foyers de la CCCP car ils ne bénéficient pas de collecte de déchets verts en porte à porte.

En 2025  
1 070  
composteurs  
distribués



## Taux d'équipement en composteurs des habitations individuelles



Au total, 21 040 composteurs et 89 lombricomposteurs sont en place sur le territoire du SIRTOM du Laonnois.

Soit 69,56 % des habitations individuelles équipées.



Le SIRTOM installe des composteurs à usage collectif en pied d'immeuble ou en cœur de village afin de multiplier les solutions de valorisation des déchets compostables.

Bilan 2025 : 1 sites installé pour la pension de famille d'Accueil et Promotion à Laon.

Au total, 31 sites sont en place sur l'ensemble du territoire.

### 1.2 - Accompagnement des éco-manifestations

Mise à disposition d'équipements (éco-gobelets, bacs, sacs, potences, affichage) pour les manifestations des acteurs du territoire ou participation financière du SIRTOM pour l'achat d'éco gobelets.

Bilan 2025 :  
63 manifestations accompagnées  
284 bacs, 232 potences et  
6725 gobelets prêtés

### 1.3 - Prêt et subvention pour l'acquisition de couches lavables

Le SIRTOM du Laonnois accompagne les jeunes parents de son territoire afin d'aider à l'utilisation des couches lavables.

2 dispositifs sont proposés :

- Prêt pendant un mois d'un kit d'essai
- Aide à l'achat de 50% du montant dans la limite de 100 €

Les assistant(e)s maternel(le)s et familiales sont également intégré(e)s au double dispositif (test et aide financière) afin d'encourager ce changement de comportement.



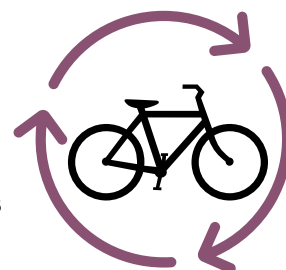
Bilan 2025 :  
1 kit prêté  
Aucune aide  
accordée

Le SIRTOM accompagne également les crèches et micro crèches dans leur démarche de test de ce système économe, sain et écologique. Ainsi, les structures d'accueil des jeunes enfants sont sensibilisées à l'instar de la micro crèche Vanille Chocolat de Pinon, les petits Lutins de Lor et le centre multi-accueil la Ribambelle de Coucy le Château qui utilisent des changes lavables.

### 1.4 - Réemploi en déchetterie

Les 11 déchetteries du SIRTOM sont équipées d'un local réemploi permettant de stocker provisoirement des objets destinés à nos partenaires.

- Pharmacycle : convention pour la réparation et le réemploi vélo
  - **326 vélos** récupérés en 2025
- Recycl'jouets : partenariat pour la récupération de jouets en vue de les réparer
  - **tonnages non disponibles** pour 2025



### 1.5 - Réemploi des textiles, linge de maison et chaussures

Bilan 2025 :  
100 bornes en place  
537 tonnes collectées  
6,33 kg/hab

Le Relais a mis en place un réseau de Points d'Apport Volontaire (PAV) sur le territoire du SIRTOM du Laonnois dans le cadre de sa convention avec l'éco-organisme Refashion. Tous les textiles d'habillement, linge de maison ou encore chaussures usagés peuvent être apportés dans ces PAV quel que soit leur état, même abîmés.

### 1.6 - Service de broyage de branche en déchetterie et pour les communes

Mise en place sur 4 déchetteries, le service de broyage permet de réduire la quantité de déchets verts à traiter. Le broyat produit est mis à disposition des usagers.

Le service de broyage est disponible sur réservation et à prix coûtant pour l'ensemble des municipalités desservies.

*benne de déchets verts non tassées\**

Bilan 2025 :  
91 heures de broyage  
22 bennes évitées\*

## 2 - Les actions de communication

Dans le cadre de sa politique environnementale, le SIRTOM du Laonnois a conduit en 2025 comme chaque année, des actions de formation, d'éducation et de sensibilisation auprès des usagers pour pérenniser le geste de tri, pour développer le tri et le recyclage ainsi que pour sensibiliser à la réduction des déchets, à la protection de l'environnement et à l'économie des matières premières.



### 2.1 - Traitement des remontées des équipes et doléances des usagers

Les agents de communication traitent des problèmes de tri directement sur le terrain auprès des usagers. Ils interviennent sur signalement, entre autres, des équipes de collecte. En 2025, ont été constatées **13 498 remontées** d'information de la part des équipes de collecte, signalant des problèmes de tri, des volumes non conformes, des bacs trop lourds, la présence des déchets destinés aux déchetteries, des problèmes de logistique et de circulation ou de stationnement nuisant au service...

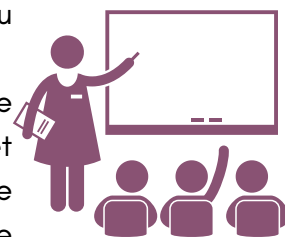
Suite à ces remontées, les agents de communication sont allés à la rencontre des usagers et des professionnels afin de solutionner les problèmes rencontrés. Ce qui représente **6681 foyers** et **289 professionnels** vus en porte-à-porte ou contactés par téléphone suite à des refus de collecte.

### 2.2 - Sensibilisation des différents publics

Nos actions de communications ciblent un public varié :

**Le jeune public :** sensibilisation par le biais d'animations adaptées en milieu scolaire.

**1219 élèves** ont pu bénéficier de nos actions en milieu rural et urbain. De manière générale, 66 animations ont été proposées alliant pratique et théorie. Les thèmes correspondent à l'environnement des déchets : le tri, le recyclage ainsi que la prévention des déchets, dont le compostage, le lombricompostage et le gaspillage alimentaire.



**Les étudiants :** en début d'année scolaire, les étudiants sont sensibilisés au tri et à la prévention des déchets lors de la journée d'accueil des étudiants et d'une tenue de stand dans les établissements. A cette occasion, des sacs jaunes sont distribués aux étudiants vivant en cité médiévale. En 2025, **125 étudiants** ont été sensibilisés.

**Le grand public :** afin de sensibiliser les habitants desservis par le SIRTOM, l'équipe de communication tient des stands lors de diverses manifestations (fête de la nature, foire à l'oignon, ..). **312 usagers** ont été vus sur des stands du SIRTOM.



**Les habitats collectifs :** un tiers de la population vit en ville. Or, c'est en ville et plus particulièrement en habitat collectif que l'on trie le moins. **1152 foyers** ont été vus par les équipes du SIRTOM.

**Les professionnels :** des associations pour la réinsertion des personnes, des collectivités territoriales, des entreprises nous sollicitent pour sensibiliser leur personnel et leurs bénéficiaires. Grâce à ces partenariats, **6 structures** ont reçu une information sur le geste de tri, le recyclage et la prévention des déchets, soit 96 adultes.



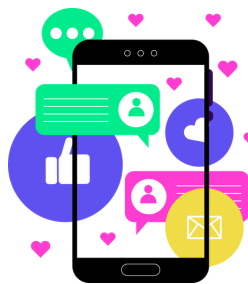
## 2.3 - Communication numérique

Pour toucher un plus large public, le SIRTOM du Laonnois dispose d'un site internet. On y retrouve notamment toutes les informations relatives à la collecte des déchets tels que les consignes de tri, les jours de ramassage des déchets ou encore le formulaire de demande de bacs de collecte, sacs jaunes ou composteurs. Des actualités y sont partagées telles que des annulations de collecte pour intempéries ou les informations relatives aux jours fériés par exemple.



16 528 utilisateurs  
269 399 pages  
vues en 2025

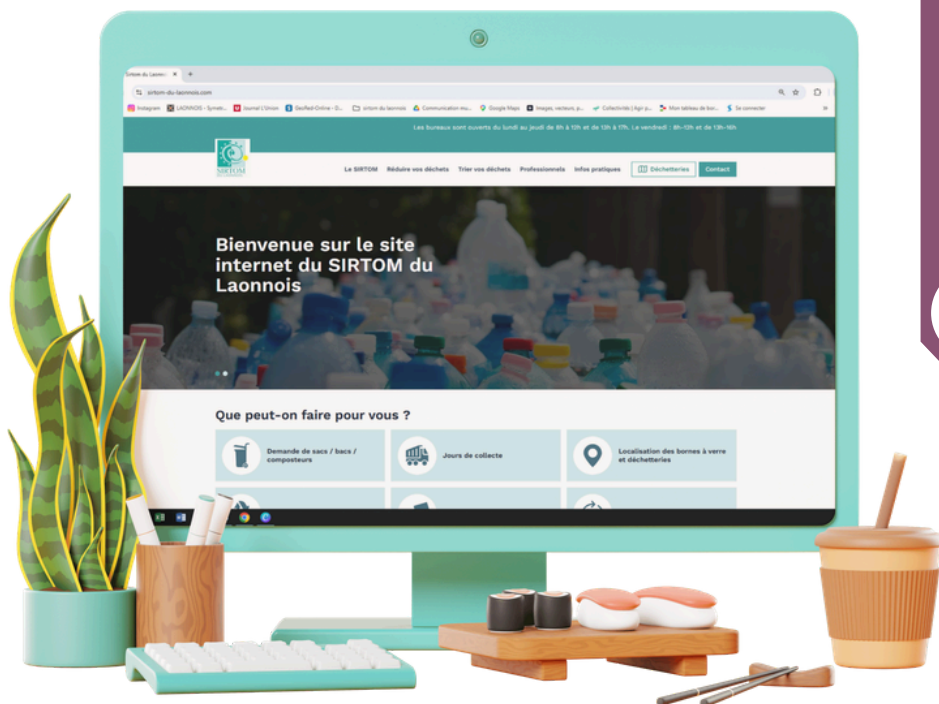
Depuis février 2025, le SIRTOM du Laonnois dispose d'un nouveau site internet.



Le SIRTOM du Laonnois dispose également d'une page Facebook. Les actualités du site internet y sont partagées ainsi que des communications sur divers sujets (consignes de tri, compostage etc). Par ailleurs, il est également possible d'y retrouver les informations de nos partenaires et éco-organismes y sont repartagés.

Depuis janvier 2025, le SIRTOM dispose également d'une page Instagram.

<p>En</p> <p><b>2025</b></p>	 <p>+ 506 abonnés total : 4842 abonnés</p>	 <p>107 publications</p>	 <p>869 552 vues</p>
------------------------------	--	--	--



# Les projets et études



# 1 - Les projets

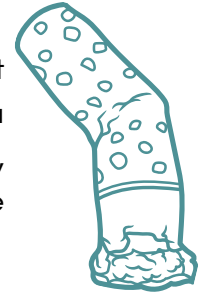
## Numérisation de l'accès en déchetterie des professionnels



Dans le cadre de l'amélioration de l'accès des déchetteries aux usagers professionnels, une numérisation de l'accès sera déployé en 2026. elle reposera sur la mise en place d'une carte d'accès numérique permettant une identification simplifiée et un suivi en temps réel des dépôts. Ce dispositif offrira également la possibilité de créditer les passages directement en ligne, facilitant ainsi les démarches administratives et renforçant la traçabilité des apports.

## Déploiement de la REP mégot avec ALCOME

Dans le cadre de la mise en œuvre de la filière REP mégots, la collectivité prévoit de répondre à l'appel à projets d'ALCOME en 2026. Cette démarche permettra de bénéficier de soutiens financiers pour le déploiement d'équipements adaptés, tels que des cendriers de rue et des éteignoirs, ainsi que pour la mise en place d'actions de sensibilisation auprès du public.



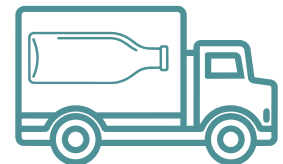
## Travaux d'agrandissement du garage



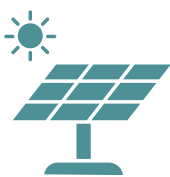
Des travaux d'agrandissement du garage du SIRTOM du Laonnois seront engagés en 2026. Cette opération vise à offrir aux mécaniciens un espace de travail plus fonctionnel, sécurisé et adapté aux besoins d'entretien du parc de véhicules. L'extension du bâtiment permettra également d'optimiser l'organisation des interventions et de renforcer l'efficacité du service.

## Marquage du nouveau semi-remorque de collecte du verre

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules, le nouveau camion de collecte du verre fera l'objet d'un marquage spécifique en 2026. Cette signalétique permettra d'assurer une meilleure identification du véhicule sur le territoire et de renforcer sa visibilité.



## Mise en place de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge de Leully

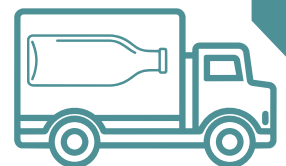


Dans une démarche de valorisation des anciens sites et de transition énergétique, un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge de Leully sera engagé. Suite à un appel à manifestation d'intérêt (AMI), les travaux devraient être lancés d'ici la fin de l'année 2026. Cette opération permettra de produire une énergie renouvelable tout en optimisant l'usage d'un site déjà artificialisé.

# 2 - Les études

## Etude d'optimisation du service de collecte du verre

Une étude sera menée en 2026 afin d'optimiser le service de collecte du verre sur le territoire. Cette réflexion portera essentiellement sur l'amélioration des circuits de collecte dans un objectif de performance environnementale et économique. Elle devra également permettre d'identifier des pistes d'évolution du service pour répondre au mieux aux besoins des usagers et aux enjeux de tri à la source.



## Participation à l'étude nationale sur les organisations de collecte du SPGD par l'Ademe

La collectivité participera en 2026 à une étude nationale menée par l'ADEME portant sur les organisations de collecte du service public de gestion des déchets. Cette démarche permettra de comparer les pratiques à l'échelle du territoire national, d'identifier les leviers d'optimisation et de bénéficier de retours d'expérience.

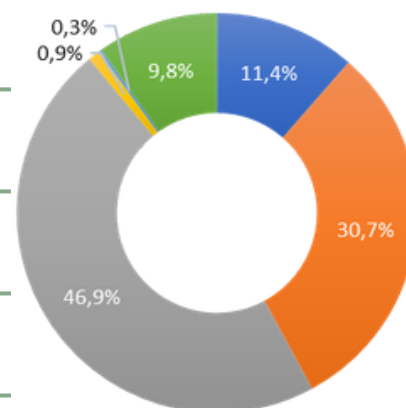
# Les indicateurs financiers



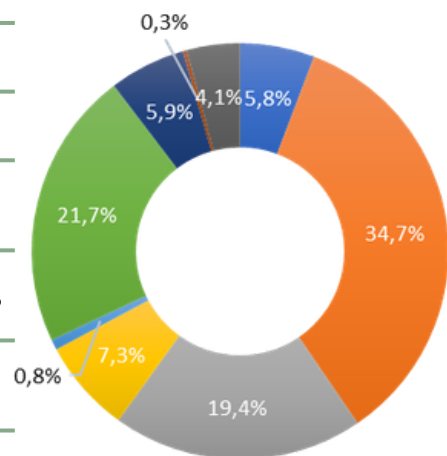
# 1 - Dépenses et recettes

## 1.1 - La structure des dépenses et leur évolution

		2024	2025	Evolution
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>11 689 380,09 €</b>	<b>12 014 601,64 €</b>	<b>+2,78%</b>
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 496 125,03 €	1 373 784,89 €	-8,18%
Chapitre 012	Charges de personnel	3 637 144,14 €	3 685 997,76 €	+1,34%
Compte 65	Autres charges de gestion courantes	5 381 920,51 €	5 633 645,34 €	+4,68%
Compte 66	Charges financières	96 675,15 €	113 176,89 €	+17,07%
Compte 67	Charges exceptionnelles	51 266,00 €	31 921,40 €	-37,73%
Compte 68	Dotations aux amortissements	1 026 249,26 €	1 176 075,36 €	+14,60%



		2024	2025	Evolution
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>3 508 079,75 €</b>	<b>1 901 550,02 €</b>	<b>-45,80%</b>
Opération d'ordre		156 525,08 €	109 796,80 €	-29,85%
Remboursement d'emprunt		590 127,68 €	659 841,89 €	11,81%
Opération n°1	Collecte du verre	36 340,73 €	369 832,44 €	917,68%
Opération n°2	Aménagement de la décharge	82 434,00 €	0,00 €	-100,00%
Opération n°5	Collecte selective	1 084 226,92 €	138 046,77 €	-87,27%
Opération n°6	Matériels de bureau et informatique	6 156,00 €	15 118,80 €	145,59%
Opération n°8	Déchetteries	517 919,17 €	412 055,07 €	-20,44%
Opération n°9	Complexe	751 045,50 €	112 493,69 €	-85,02%
Opération n°10	Communication	13 440,00 €	5 760,00 €	-57,14%
Opération n°11	Prévention	269 864,67 €	78 604,56 €	-70,87%
001	Déficit antérieur reporté			-



## 1.2 - Contribution versée à Valor'Aisne en 2025 hors déchets de déchetteries

Année	2023	2024	2025	2025/2024
Production en tonnes / an <sup>(1)</sup>	16 161,74	15 766,24	15 218,98	- 547,26
Contribution en €/ttc par tonne	115,50 €	132,00 €	143,00 €	+ 11 €
<b>Total TTC</b>	<b>1 866 680,97 €</b>	<b>2 081 143,68 €</b>	<b>2 176 315,57 €</b>	<b>+ 95 171,89 €</b>
Coût par hab	24,82 €	24,82 €	24,82 €	0 €
<b>Total TTC</b>	<b>2 167 054,44 €</b>	<b>2 157 255,12 €</b>	<b>2 152 810,40 €</b>	<b>- 3 444,72 €</b>
<b>Total général</b>	<b>4 033 735,41 €</b>	<b>4 237 998,98 €</b>	<b>4 329 125,97 €</b>	<b>+ 91 727,17 €</b>

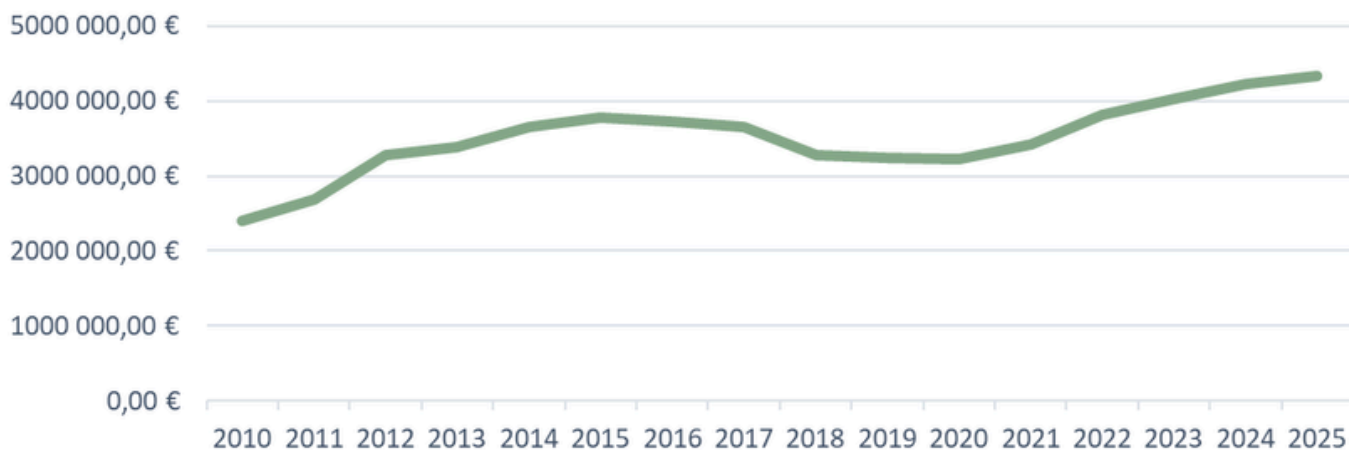
(1) la contribution n de Valor'Aisne est calculée sur les tonnages de l'année n-1

## 1.3 - Catalogue des prix du traitement des flux issus des déchetteries par Valor'Aisne

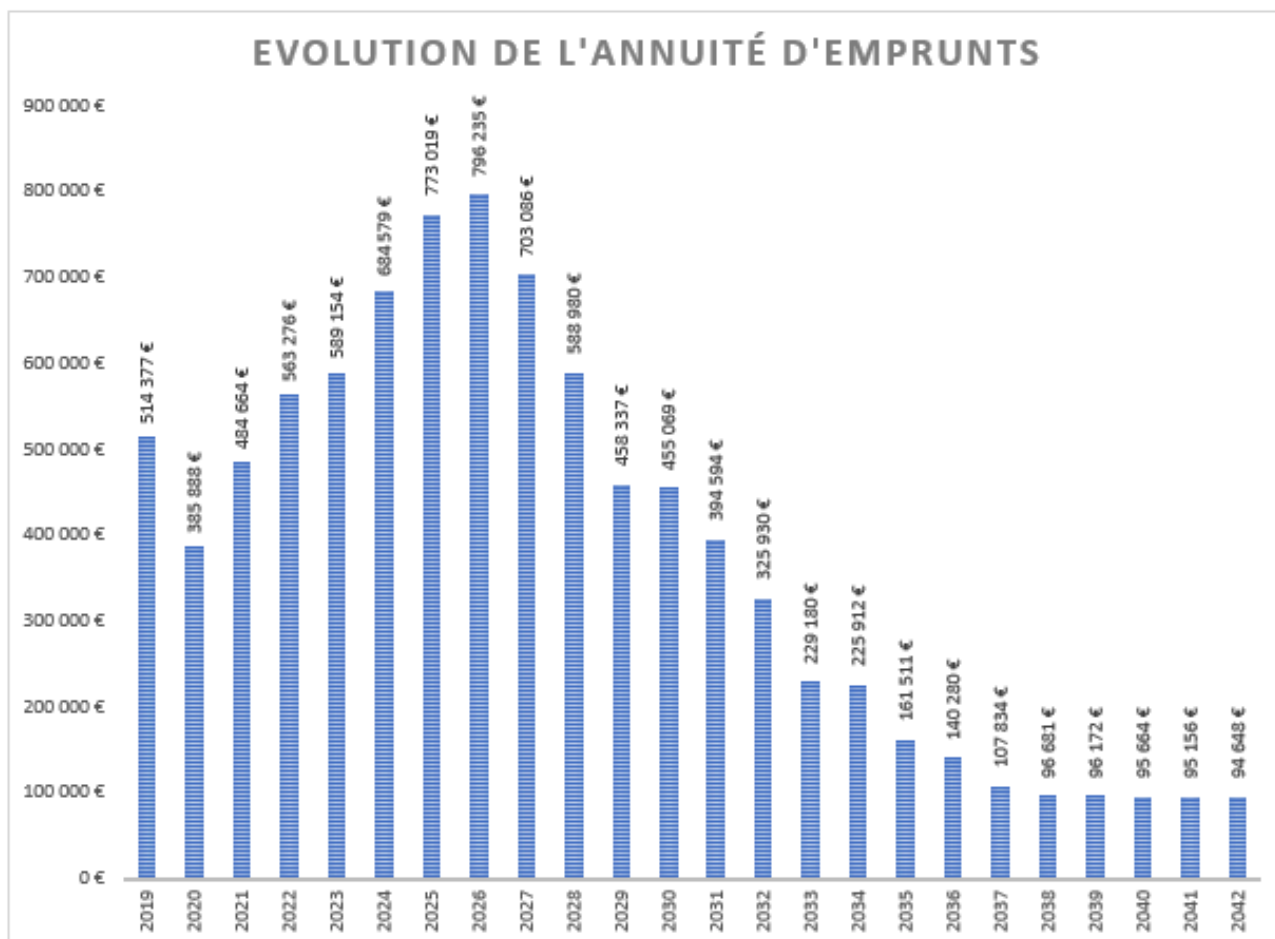
Le coût de traitement des déchets de déchetterie s'élève en 2025 à 816 338,21 € TTC basé sur les tonnages 2024 (919 377,23 € en 2024).

	Flux	Prix € HT / tonne 2024	Prix € HT / tonne 2025
	Déchets verts	33.00 €	33.00 €
	Gravats	0.25 €	0.25 €
	Encombrants	145.00 €	151.00 €
	Bois	35.00 €	35.00 €
	Bases	554.00 €	539.00 €
	Peintures	360.00 €	353.00 €
	Solvants	360.00 €	353.00 €
	Aérosols	1 167.00 €	1 142.00 €
DDS hors filières	Emballages vides souillés	360.00 €	353.00 €
	Non identifiés	879.00 €	860.00 €
	Phytos	1 398.00 €	1 367.50 €
	Acides	914.00 €	894.00 €
	Filtres à huiles	360.00 €	353.00 €
	Combustibles	1 476.00 €	1 444.00 €
	Huiles alimentaires	-	-
	Pneus hors filière	185.00 €	185.00 €
	Plâtres	93.00 €	93.00 €

## 1.4 - Evolution de la cotisation versée à Valor'Aisne

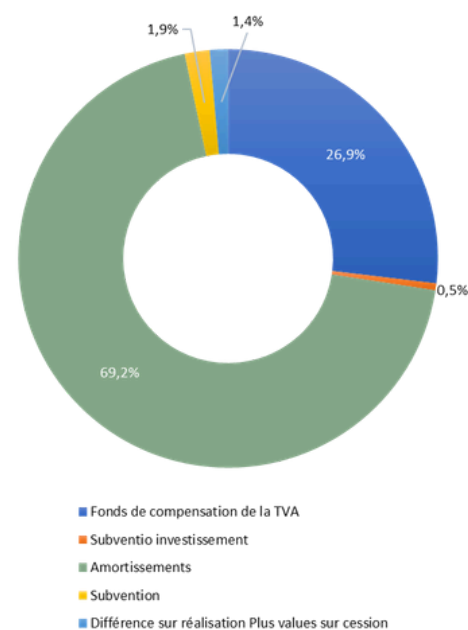
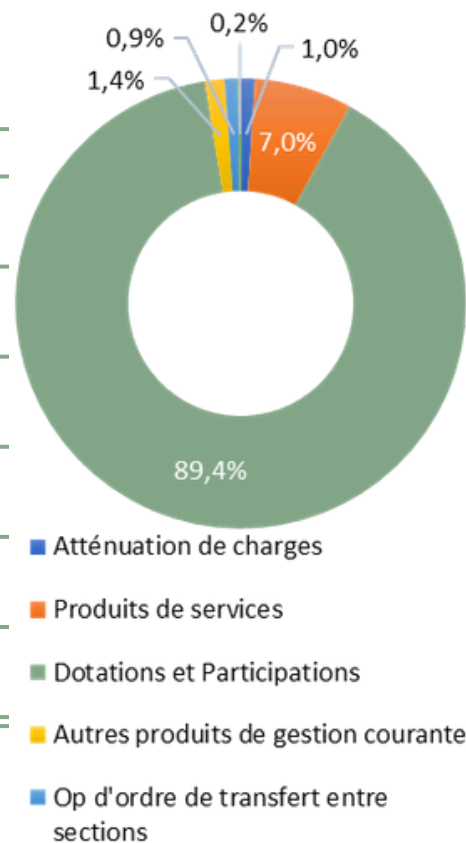


## 1.5 - Annuité de la dette



## 1.6 - La structure des recettes et leur évolution

		2023	2024	Evolution
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>11 923 186,90 €</b>	<b>11 911 230,68 €</b>	<b>-0,10%</b>
Chapitre 013	Atténuation de charges	131 969,14 €	119 955,70 €	-9,10%
Chapitre 70	Produits de services	761 824,08 €	838 536,20 €	10,07%
Chapitre 74	Dotations et participations	10 550 319,67 €	10 647 464,33 €	0,92%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	295 707,01 €	169 995,45 €	-42,51%
042	Op d'ordre de transfert entre sections	129 787,33 €	109 796,80 €	-15,40%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	53 579,67 €	25 482,20 €	-52,44%
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	-	-	-
		2024	2025	Evolution
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>2 627 107,04 €</b>	<b>1 698 658,74 €</b>	<b>-35,34%</b>
Chapitre 10	Fonds de compensation de la TVA	166 042,31 €	457 042,58 €	175,26%
Chapitre 13	Subvention investissement	0,00 €	9 000,00 €	-
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	20 783,10 €	0,00 €	-100,00%
Chapitre 28	Amortissements	1 026 249,26 €	1 176 075,36 €	14,60%
Opération n°5	Subvention	0,00 €	0,00 €	-
	Emprunts	0,00 €	0,00 €	-
Opération n°8	Emprunts	0,00 €	0,00 €	-
Opération n°9	Subvention	106 958,24 €	32 781,42 €	-69,35%
	Emprunts	0,00 €	0,00 €	-
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	154 005,13 €	-	-
1641	Emprunts	1 102 000,00 €	-	-
191	Différence sur réalisation plus values sur cession	51 069,00 €	23 759,38 €	-53,48%



## 1.7 - Reste à réaliser 2025

Dépenses d'investissement : 666 620 € Recettes d'investissement : 36 876 €

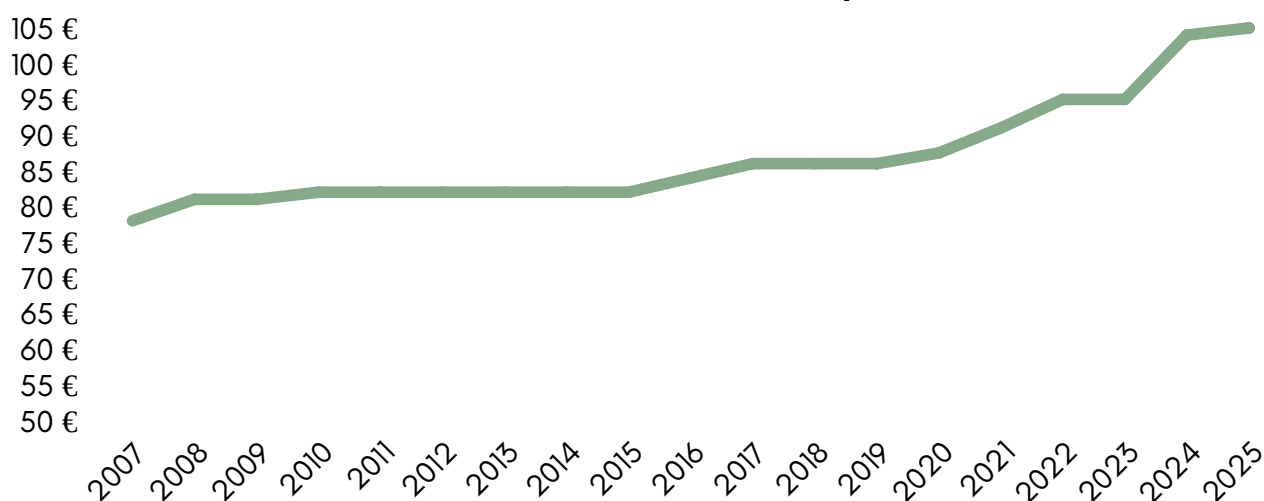
## 1.8 - Les modalités de financement

Une contribution équivalente au besoin de financement net par habitant, votée par le Comité syndical, est demandée à la Communauté d'Agglomération et aux Communautés de Communes membres du Syndicat.

En 2025, la contribution annuelle est passée à 105 € par habitant. Elle finance le service complet collecte, déchetterie, prévention et traitement.

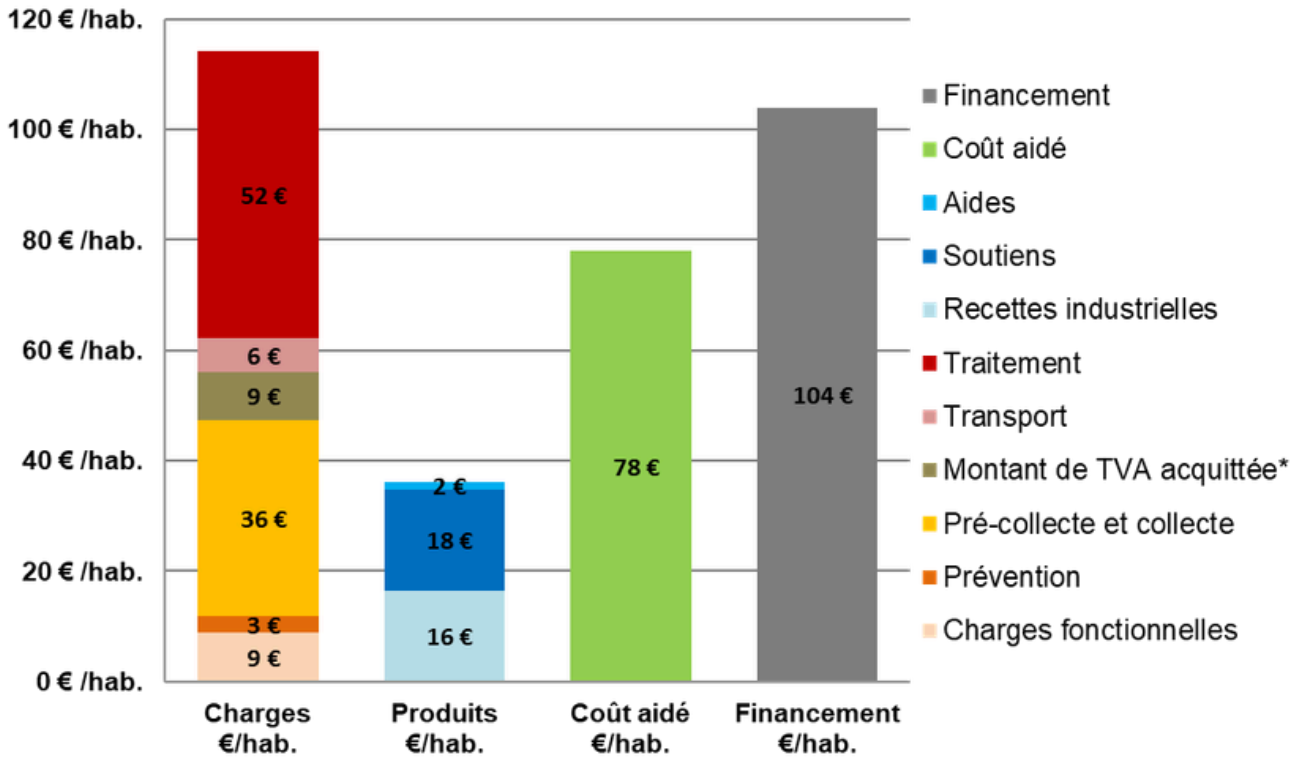
La Communauté d'Agglomération et les Communautés de Communes fixent leur mode et leur taux de fiscalité.

**Evolution de la contribution des membres par habitant.**

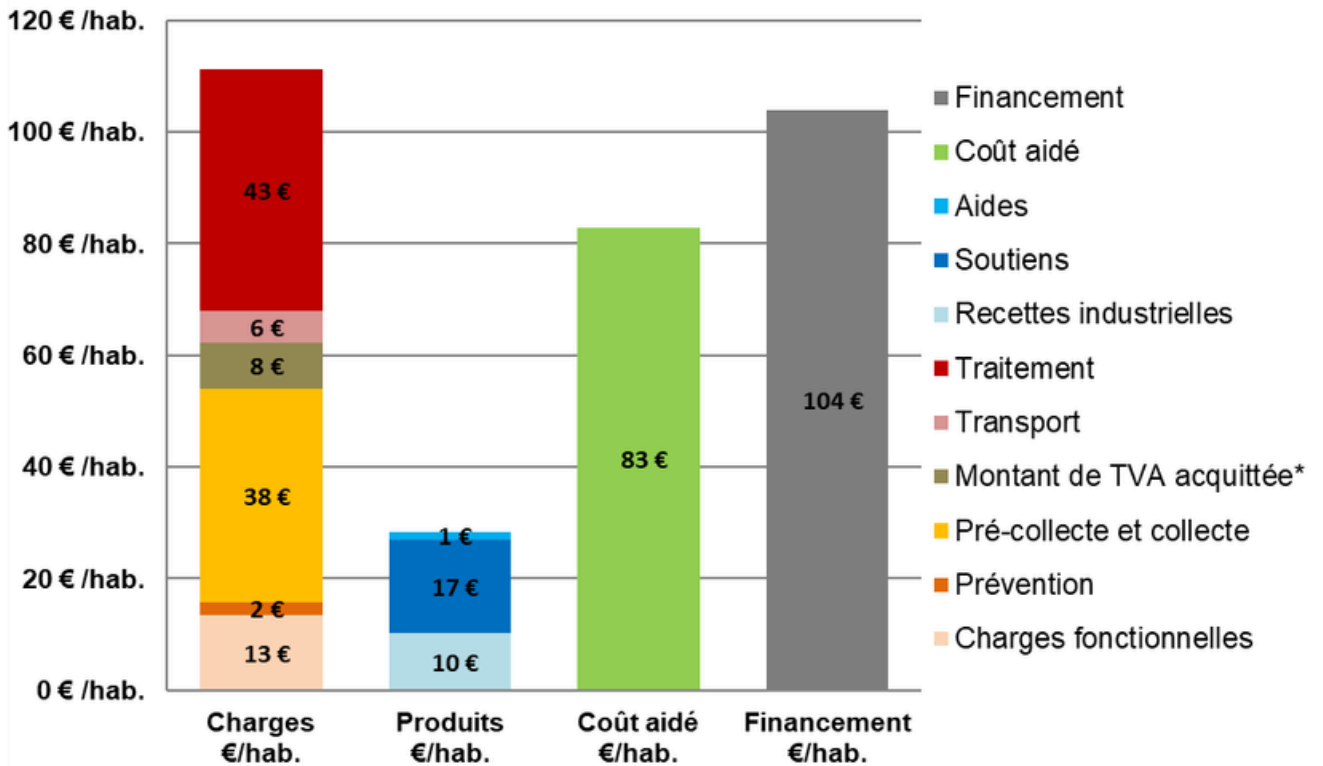


## 1.9 - Evolution et comparaison des coûts 2023/2024 issus de la matrice ComptaCoût de l'ADEME

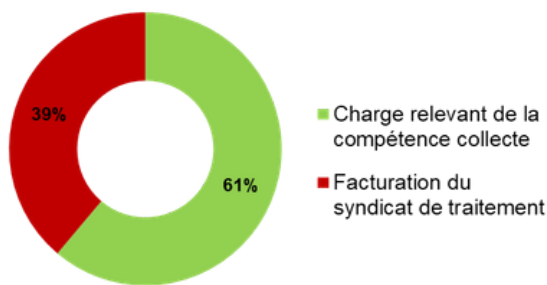
Répartition des charges, des produits et financement en €/hab 2024



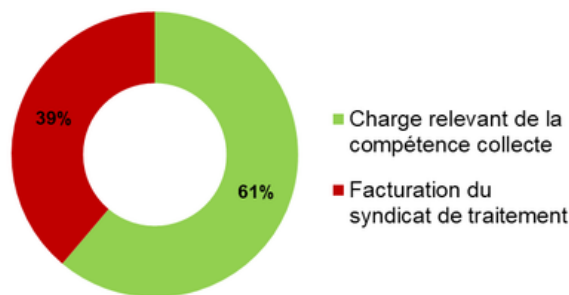
Répartition des charges, des produits et financement en €/hab 2023



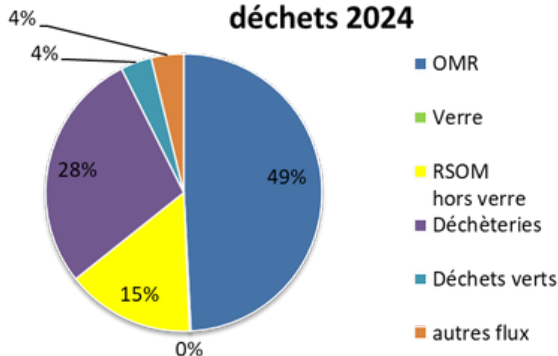
Part des dépenses de la responsabilité directe de la collectivité 2024



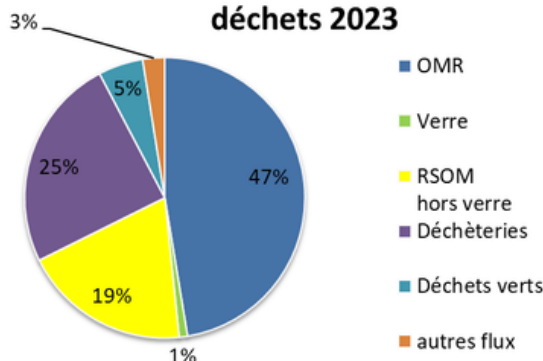
Part des dépenses de la responsabilité directe de la collectivité 2023



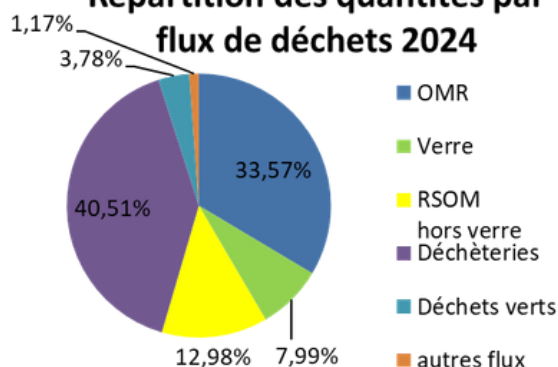
Répartition du coût aidé par flux de déchets 2024



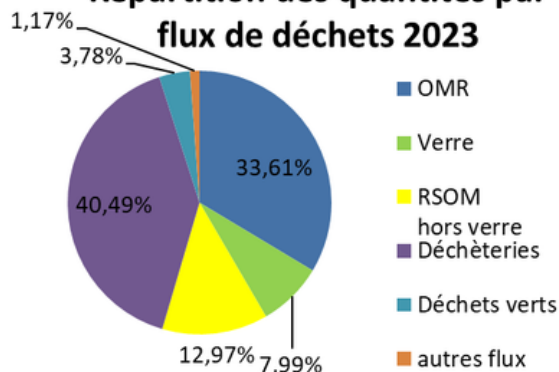
Répartition du coût aidé par flux de déchets 2023



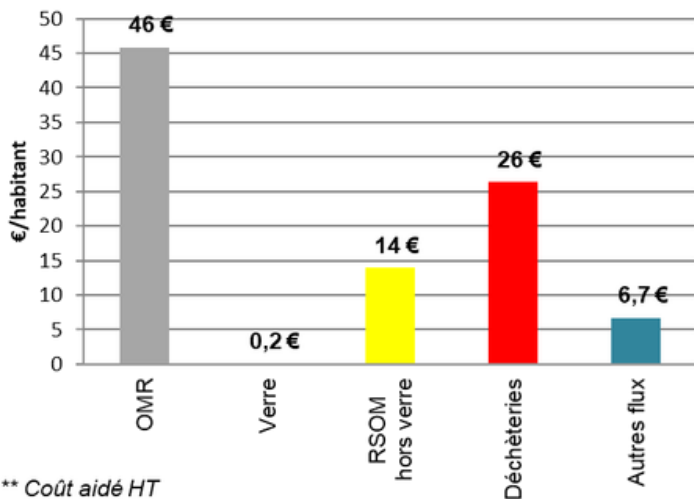
Répartition des quantités par flux de déchets 2024



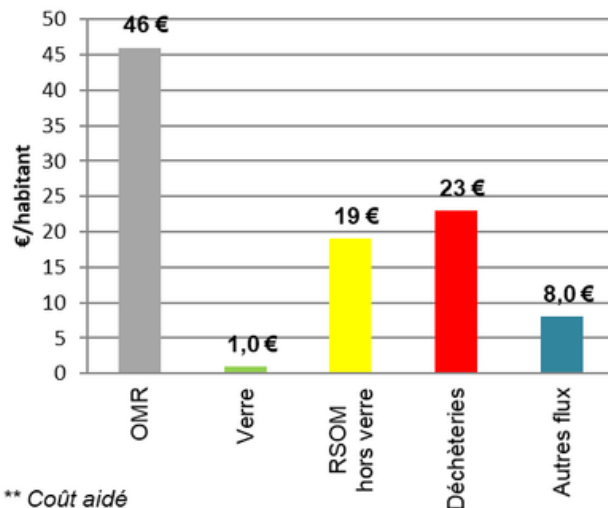
Répartition des quantités par flux de déchets 2023



Coût\*\* en €HT/habitant 2024



Coût\*\* en €HT/habitant 2023



\*\* Coût aidé HT

\*\* Coût aidé



**Site Marc Buvry**  
**Faubourg de Leully**  
**02000 LAON**



**03 23 26 80 00**



**tritou@sirtom-du-laonnois.com**



**www.sirtom-du-laonnois.com**

